



Bassins d'Alimentation des captages de la Boutonne amont



Programme
Re-Sources



Élaboration du Programme d'Actions Territorial

Document Final

Validation en Comité de pilotage du 14 avril 2011

Table des matières

<i>I. Introduction : Objectif du document.....</i>	<i>4</i>
<i>II. Synthèse du diagnostic</i>	<i>4</i>
<i>II.1. Les enjeux « eau » du territoire.....</i>	<i>4</i>
<i>II.2. Contexte.....</i>	<i>5</i>
II.2.1. Présentation des ressources du SMAEP4B.....	5
a) Localisation des ressources.....	5
b) Situation des captages.....	5
II.2.2. Qualité des ressources.....	9
II.2.3. Situation réglementaire.....	13
II.2.4. Vulnérabilité du milieu	13
<i>II.3. Rappel des pressions agricoles sur le territoire</i>	<i>15</i>
<i>II.4. Rappel du diagnostic des activités à risque.....</i>	<i>16</i>
<i>II.5. Bilan / Évaluation des actions passées et en cours.....</i>	<i>19</i>
<i>II.6. Définition des zonages.....</i>	<i>19</i>
<i>III. Objectif général du plan d'action vis-à-vis la qualité de l'eau.....</i>	<i>20</i>
<i>IV. Objectifs et niveaux d'objectifs.....</i>	<i>22</i>
<i>IV.1. Objectifs.....</i>	<i>22</i>
<i>IV.2. Niveaux d'objectifs.....</i>	<i>23</i>
IV.2.1. Niveaux d'objectifs par Aire d'Alimentation de Captage.....	23
IV.2.2. Niveaux d'actions spécifiques aux AAC.....	26
a) Liste des actions dont les niveau dépendent des AAC.....	27
b) Règle d'affectation des moyens en fonction des AAC.....	27
1) Règle relative aux actions liées aux pollutions diffuses d'origines agricoles.....	27
2) Règles liées aux actions Karsts et aménagement des secteurs sensibles.....	28
c) Affectation des budgets par action.....	29
<i>V. Stratégie de mise en œuvre des actions.....</i>	<i>30</i>
<i>VI. Description des actions envisagées.....</i>	<i>31</i>
<i>VI.1. Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source.....</i>	<i>31</i>
VI.1.1. Action 1- 1: Diagnostics individuels d'exploitation agricole.....	31
VI.1.2. Action 1-2 : Limiter la pression en intrants agricoles par le recours à des mesures parcellaires contractuelles.....	31
VI.1.3. Action 1-3 : limiter la pression en intrants agricoles par l'aide à l'investissement en matériel.....	32
VI.1.4. Action 1-4 : limiter les pollutions diffuses par un pilotage adapté au contexte parcellaire.....	32
VI.1.5. Action 1-5 : former et sensibiliser les professionnels agricoles.....	32
VI.1.6. Action 1-6 : mise en oeuvre de solutions de gestion collective des matières organiques sur le territoire.....	33
VI.1.7. Action 1-7 : Programme agriculture biologique	33

VI.1.8. Action 1-8 : limiter les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine non agricole	33
VI.1.9. Action 1-9 : Former et sensibiliser les communes et les particuliers.....	33
VI.1.10. Action 1-10 : limiter la pression liée aux effluents d'assainissements collectifs, industriels et non collectifs.....	34
VI.1.11. Action 1-11 : sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour limiter les autres risques de pollutions.....	34
VI.2. Objectif 2 : Limiter les transferts.....	34
VI.2.1. Action 2-1 : aménager le paysage des secteurs sensibles afin de limiter le potentiel de transfert du milieu.....	34
VI.2.2. Action 2-2 : Mise en place d'une protection pérenne des zones les plus sensibles et point d'alimentation en eau potable par une maîtrise foncière.....	35
VI.2.3. Action 2-3 : Mise en conformité des forages de particuliers.....	35
VI.3. Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche.....	35
VI.3.1. Action 3.1 : Améliorer la connaissance sur les formations karstiques et leur rôle dans les contaminations de la ressource.....	35
VI.3.2. Action 3.2 : Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des nappes.....	35
VI.3.3. Action 3.3 : Améliorer la connaissance sur la qualité de la ressource	36
VI.3.4. Action 3-4 : Animation du programme global.....	36
VI.3.5. Action 3-5 : Suivi et évaluation des actions en cours de programme	36
VI.3.6. Fiches actions de l'objectif 1.....	36
VI.3.7. Fiches actions de l'objectif 2.....	61
VI.3.8. Fiches actions de l'objectif 3.....	68
VII. Organisation.....	78
VII.1. Animation territoriale du PAT.....	78
VII.2. Partenariats.....	78
VII.3. Comité de pilotage.....	79
VII.4. Comités techniques.....	80
VII.5. Commissions / groupes de travail.....	80
VIII. Analyse des risques et incertitudes.....	82
IX. Analyse des conditions de pérennisation.....	85
X. Suivi-évaluation.....	87
X.1. Tableau de bord sur les résultats attendus.....	87
X.2. Moyens techniques, humains et financiers	88
XI. Récapitulatif du budget et plan de financement.....	90
XI.1. Récapitulatif.....	90
XII. Annexes du document de présentation du Plan d'Action.....	93

I. Introduction : Objectif du document

Le présent document a pour objectif la présentation du programme d'actions territorial de la Boutonne amont. Dans le cadre du programme Re-Sources, la phase de diagnostic a abouti à l'identification des principaux enjeux du territoire. Une fois ces enjeux validés, un travail d'élaboration du programme d'actions a permis, au travers de commissions de travail locales et en concertation avec les partenaires techniques et financiers du projet, d'élaborer des fiches actions.

Ce document présente l'état des réflexions sur l'organisation et le dimensionnement qui sont envisagés pour le programme d'actions du territoire Re-Sources à l'horizon de cinq ans.

Suite à un rappel des principaux éléments du diagnostic, les objectifs et orientations du programme d'actions seront présentés. A chaque objectif sont attachés des fiches actions décrivant : contenu, dimensionnement et mode de financement.

Par la suite, une vision synthétique du programme d'actions est présentée.

Enfin, la particularité du territoire de la Boutonne amont et qu'il s'agit d'un projet comprenant 12 captages prioritaires. Aussi, un rappel des caractéristiques et du diagnostic de chacune des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sera présenté au travers de fiches synthétiques par AAC.

II. Synthèse du diagnostic

II.1. Les enjeux « eau » du territoire

L'enjeu du territoire, relié au présent Programme d'Actions Territorial (PAT), est la reconquête de la qualité de l'eau des ressources captées vis-à-vis des paramètres suivants :

- ✓ nitrates,
- ✓ pesticides.

Il est à noter que d'autres enjeux forts existent sur le territoire. La stratégie mise en œuvre ne doit pas les occulter. Toutefois, les objectifs et les outils techniques et financiers présentés dans ce document ont pour finalité la restauration qualitative de la ressource en eau.

Les deux autres enjeux agri-environnementaux présents sur le territoire sont :

- a. la biodiversité,
- b. la préservation quantitative de la ressource.

Aussi dans tout ce document, qu'il s'agisse des objectifs ou de l'intensité des actions qui sont proposés, l'état actuel de la qualité est une donnée qui a été prise en compte.

II.2. Contexte

II.2.1. Présentation des ressources du SMAEP4B

a) Localisation des ressources

Les ressources actuellement exploitées par le SMAEP4B, afin d'assurer la production nécessaire à l'alimentation des communes adhérentes, sont au nombre de 23.

La majorité des eaux brutes des captages subissent uniquement un traitement par chloration pour répondre aux impératifs de qualité.

b) Situation des captages

Le tableau suivant synthétise les principales données relatives à la situation des captages du SMAEP4B. Les captages prioritaires Grenelle apparaissent en bleu dans ce tableau.

Nom du captage	Code BSS	Commune d'implantation	Coordonnées Lambert II étendu	Type	Profondeur du captage	Nappe captée
La Bouleure	06372X0051	Caunay	X = 427 085 Y = 2 134 991	Forage	23,6 m	Supra-Toarcien
Les Renfermis F3	06358X0005	Prissé la Charrière	X = 384 624 Y = 2 131 575	Forage	50 m	Supra-Toarcien
Les Alleuds F2	06358X0006	Prissé la Charrière	X = 384 805 Y = 2 132 196	Forage	29 m	
La Foncaltrie	06376X0041	Sauzé-Vaussais	X = 428 120 Y = 2 124 600	Forage	16 m	Supra-Toarcien
Le Jardin au prêtre	06375X0003	Lorigné	X = 424 060 Y = 2 125 045	Forage	12,5 m	Supra-Toarcien
La Rivière Sud	06367X0105	Tillou	X = 409 240 Y = 2 129 970	Forage	100 m	Infra Toarcien
Pré de la Rivière nouveau – F1	06365X0016	Chizé	X = 392 540 Y = 2 126 562	Forage	18 m	Jurassique Supérieur
Pré de la Rivière ancien – P1	06365X0015	Chizé	X = 392 605 Y = 2 126 548	Puits	3,7 m	Jurassique Supérieur
Coupeaume 2	06368X0082	Chef-Boutonne	X = 414 470 Y = 2 126 750	Forage	15 m	Supra-Toarcien
Les Outres	06367X0172	Chef-Boutonne	X = 410 560 Y = 2 125 800	Forage	19 m	Supra-Toarcien
La Scierie Lias	06367X0136	Fontenille Saint Martin d'Entraigues	X = 409 930 Y = 2 127 400	Forage	138 m	Infra-Toarcien

Nom du captage	Code BSS	Commune d'implantation	Coordonnées Lambert II étendu	Type	Profondeur du captage	Nappe captée
Inchauds	06367X0139	Fontenille Saint Martin d'Entraigues	X = 407 650 Y = 2 127 570	Forage	10,8 m	Supra-Toarcien
La Somptueuse	06367X0137	Luché sur Brioux	X = 408 230 Y = 2 128 480	Forage	98 m	Infra-Toarcien
Pont de Gaterat Infra	06367X0188	Lusseray	X = 406 009 Y = 2 129 150	Forage	138 m	Infra-Toarcien
Pont de Gaterat Supra	06367X0187	Lusseray	X = 406 009 Y = 2 129 150	Forage	35 m	Supra-Toarcien
Marcillé	06363X0016	Saint Génard	X = 410 580 Y = 2 135 350	Source	2,79 m	Supra-Toarcien
Grand bois battu	06366X0007	Vernoux sur Boutonne	X = 400 910 Y = 2 131 890	Forage	25 m	Supra-Toarcien
Coupeaume 3	06368X0068	Chef-Boutonne	X = 414 480 Y = 2 126 650	Forage	111 m	Infra Toarcien
Cantine F1	06366X0038	Brioux sur Boutonne	X = 404 062 Y = 2 128 909	Forage	124 m	Infra Toarcien
Cantine F2	06366X0039	Brioux sur Boutonne	X = 404 056 Y = 2 128 893	Forage	70 m	Supra Toarcien Semi captif
La Vallée de Caillaud	06368X0065	Ardilleux	X = 415 346 Y = 2 124 988	Forage	145 m	Infra-Toarcien
Pellevoisin	06368X0078	Chef-Boutonne	X = 412 660 Y = 2 126 865	Forage	91 m	Infra-Toarcien
Pigeon Pierre	06367X0164	Chef-Boutonne	X = 411 670 Y = 2 126 810	Forage	120 m	Infra-Toarcien
Le Sablon	06368X0045	Chef-Boutonne	X = 412 950 Y = 2 128 500	Forage	84 m	Infra-Toarcien
Le Chiron Cotereau	06367X0154	Lusseray	X = 407 770 Y = 2 130 085	Forage	78 m	Supra-Toarcien
Le Logis	06367X0165	Lusseray	X = 406 600 Y = 2 130 172	Forage	78 m	Infra Toarcien
Le Boulassier	06362X0023	Périgné	X = 398 380 Y = 2 135 150	Forage	49 m	Infra Toarcien
La Touche	06362X0040	Périgné	X = 399 460 Y = 2 134 464	Forage	100 m	Infra Toarcien

Tableau 1 : Ressources du SMAEP4B

Légende du tableau 1 :**Captages prioritaires****Captages mis en service - Phase 1 du projet de restructuration****Nouveaux captages – Phase 2 du projet de restructuration**

Diverses ressources vont également être mises en service. En effet, huit forages, initialement utilisés pour un usage agricole, vont être destinés à l'alimentation en eau potable (en vert dans le tableau 1). Ceux-ci intègrent le projet de restructuration de la ressource en eau potable du SMAEP 4B.

Sur le territoire, 3 captages ont été abandonnés et 2 captages sont temporairement en arrêt d'exploitation : il s'agit des captages du Beth, les Devant, le Guibou, le Mortier et celui de la Fricaudière.

Généralement, les abandons sont dus à des dépassements des normes de qualité pour les nitrates et les produits phytosanitaires.

Les captages prioritaires sont spécifiquement ciblés dans le cadre du programme Re-Sources engagé sur le secteur de la Boutonne amont. Ainsi, seules les caractéristiques des 12 captages Grenelle du SMAEP4B seront détaillées dans la continuité du document.

La carte suivante permet de situer les ressources de production du SMAEP4B :

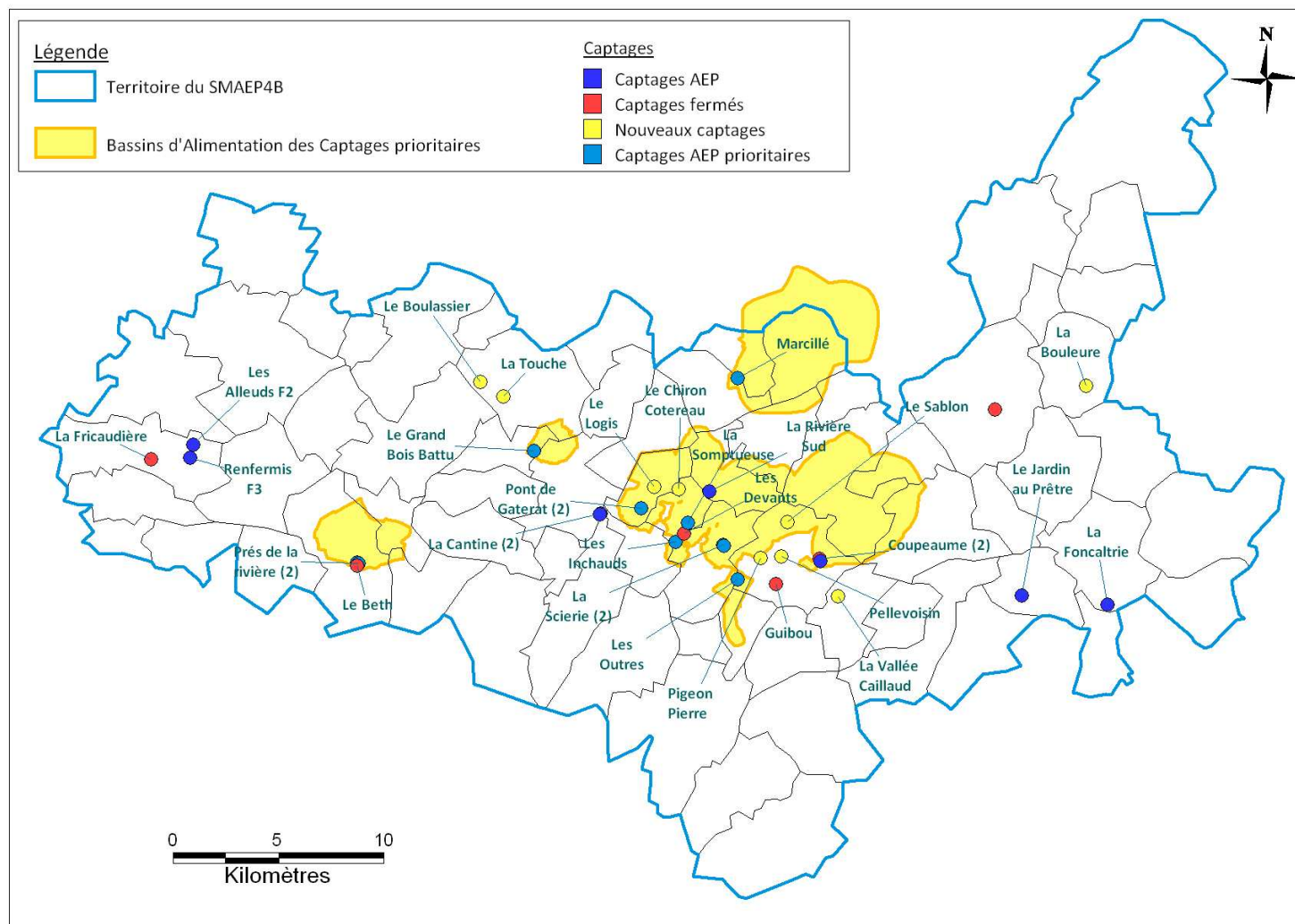
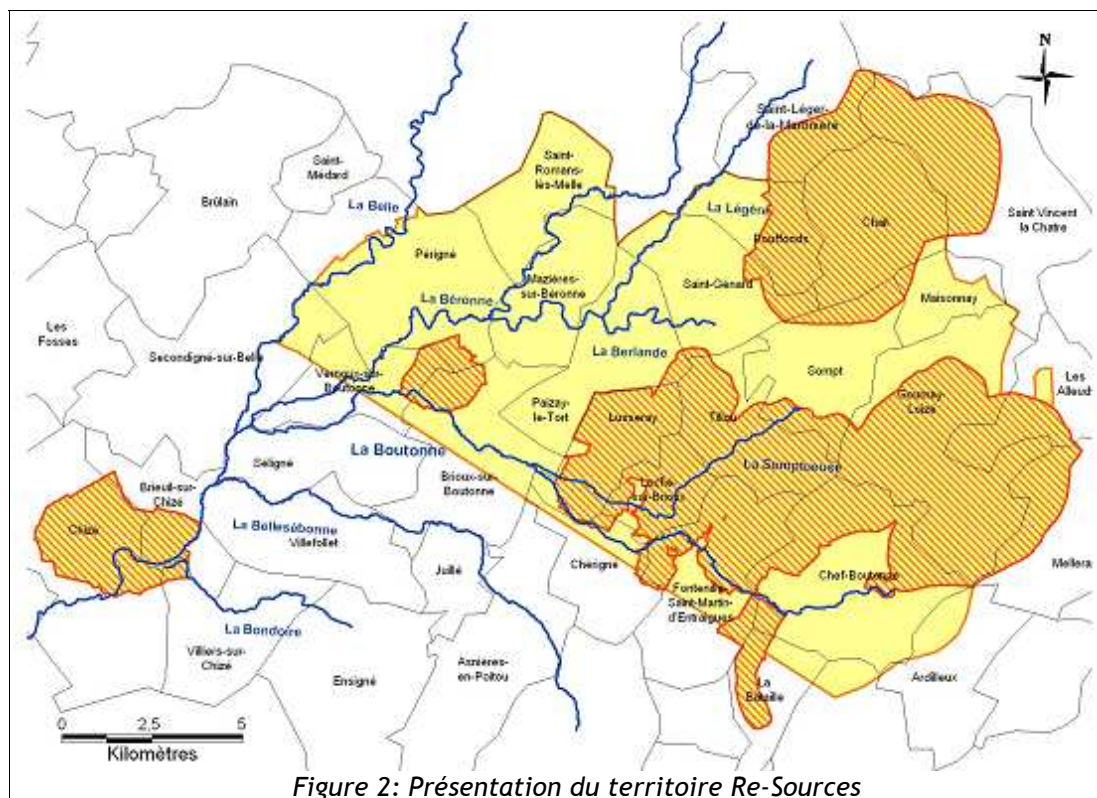


Figure 1: Localisation des ressources du SMAEP4B



Le territoire Re-Ressources est situé sur le bassin hydrogéologique de la Boutonne Amont auquel s'est rajouté l'aire d'alimentation des captages de Pré de la rivière situés sur la commune de Chizé. Le territoire Re-Ressources, autour des captages prioritaires, ne couvre qu'une partie du SMAEP4B.

II.2.2. Qualité des ressources

La qualité des eaux des captages prioritaires présentée concerne plus particulièrement les paramètres « nitrates » et « produits phytosanitaires » qui sont les principales altérations incriminées sur les ressources en eau.

Les teneurs en nitrates dans les eaux brutes et traitées, analysées depuis le début des années 1990 varient fortement selon les captages prioritaires.

Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de l'évolution de la qualité des eaux brutes et eaux traitées après chloration concernant le paramètre nitrates.

Les principales molécules de produits phytosanitaires détectées sur les captages appartiennent à la famille des triazines. Il s'agit de l'atrazine et ses dérivées de dégradation : l'atrazine-déséthyl, l'atrazine-deisopropyl et l'atrazine-2-hydroxy.

La synthèse de la qualité des eaux brutes depuis l'année 1995 pour l'ensemble des captages est présentée dans le tableau suivant :

	Nitrates (mg/l) – <u>Eaux brutes et eaux traitées</u>				Pesticides (moyenne : µg/l)		Microbiologie (présence : <u>eaux brutes</u>)
	Nombre d'analyses	Moyenne	Valeur basse	Valeur haute	Somme des pesticides	Par pesticides	
Pré de la rivière nouveau (F1)	199	38	20	59	0,021	0,04 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes en 1999 Entérocoques en 1999 et 2001 et Escherichia coli en 2007
Pré de la rivière ancien (P1)	200	38,5	21	56	0,036	0,054 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes de 1994 à 2002, Coliformes thermotolérants de 2000 à 2002 Entérocoques et Escherichia coli en 2008
Coupeaume 2	18	54	41	60	0,05	0,03 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes et coliformes thermotolérants de 1993 à 2002, Entérocoques de 1993 à 2007 et Escherichia coli en 2007
Les Outres	100	34,7	3,1	62	0,016	0,02 (Atrazine-2-hydroxy)	Coliformes thermotolérants en 2000, Entérocoques et Escherichia coli en 2006
La Scierie Lias	85	19,4	1,4	60	0,03	0,02 µg/l Atrazine-déséthyl en 2002	Entérocoques et Escherichia coli en 2006 et 2007
La Scierie Jurassique	93	53,6	11	69	0,04	0,04 (Atrazine-déséthyl)	Entérocoques et Escherichia coli en 2005 et 2008
Les Inchauds	93	19,3	0	43	0,036	0,025 (Atrazine-2-hydroxy)	Coliformes et coliformes thermotolérants entre 1999 et 2002, Entérocoques et Escherichia coli en 1999, 2004, 2005 et 2008
La Somptueuse	88	0,43	0	15	0	0	Entérocoques et Escherichia coli en 2007
Pont de Gaterat Infra	85	4,3	0	38	0,008	0,06 µg/l Atrazine-déséthyl en 2004	Entérocoques en 2008 et Escherichia coli en 2003 et 2008
Pont de Gaterat Supra	88	35	4	42	0,052	0,06 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes et coliformes thermotolérants entre 1999 et 2002, Entérocoques et Escherichia coli en 2005 et 2007
Marcillé	161	41,7	21	60	0,078	0,085 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes et coliformes thermotolérants entre 1992 et 2005, Entérocoques entre 1992 et 2006 et Escherichia coli de 2004 à 2008
Grand bois battu	159	60,7	21	70	0,05	0,05 (Atrazine-déséthyl)	Coliformes, Entérocoques et Escherichia coli en 2001, 2002 et 2007

Tableau 2: Synthèse de la qualité des eaux brutes

Légende du tableau :**Ressource de bonne qualité** : concentrations en dessous du seuil de vigilance

- teneur en nitrates inférieure à 25 mg/l
- teneur en pesticides inférieure à 0,05 µg/l pour chaque substance et à 0,25 µg/l pour la somme des substances

**Ressource altérée** : teneurs comprises entre le seuil de vigilance et le seuil d'action renforcée

- teneur en nitrates comprise entre 25 et 37 mg/l
- teneur en pesticides comprise entre 0,05 µg/l et 0,075 µg/l pour chaque substance et entre 0,25 µg/l et 0,35 µg/l pour la somme des substances

**Ressource dégradée** : teneurs au dessus du seuil d'action renforcée

- teneur en nitrates comprise entre 37 et 50 mg/l
- teneur en pesticides comprise entre 0,075 µg/l et 0,1 µg/l pour chaque substance et entre 0,35 µg/l et 0,5 µg/l pour la somme des substances

**Ressource non potable** : teneurs supérieures au seuil limite de potabilité

- teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l
- teneur en pesticides supérieure à 0,1 µg/l pour chaque substance et supérieure à 0,5 µg/l pour la somme des substances

Paramètre	Observations
Les Nitrates	Les teneurs en nitrates dans les eaux brutes et traitées, analysées depuis le début des années 1990 varient fortement selon les captages prioritaires. Les captages de « Pont de Gaterat Infra », la « Scierie Infra » et « la Somptueuse » présentent des concentrations moyennes en nitrates inférieures à 25 mg/l. Ces trois captages captent la nappe de l'Infra-Toarcien. Le captage « les Inchauds » présente une concentration moyenne en nitrates de l'ordre de 20 mg/l. Les captages de « Pont de Gaterat Supra », « Marcillé », « Les Outres » et les « Pré de la Rivière » (F1 et P1) montrent des teneurs moyennes en nitrates comprises entre 37 et 50 mg/l donc au dessus d'un seuil d'action renforcée. Enfin les captages de « Coupeaume 2 », la « Scierie Supra » et « Grand Bois Battu » montrent des teneurs moyennes en nitrates supérieures au seuil limite de potabilité avec respectivement des concentrations moyennes en nitrates de 54 mg/l, 53,6 mg/l et 60,7 mg/l.

Les produits	Les principales molécules de produits phytosanitaires détectées sur les
---------------------	---

phyto-sanitaires	captages appartiennent à la famille des triazines. Il s'agit de l'atrazine et ses dérivés de dégradation : l'atrazine-déséthyl, l'atrazine-deisopropyl et l'atrazine-2-hydroxy. Les autres molécules détectées sont le bentazone, le glyphosate, l'AMPA, le diuron et le therbutylazine dont les détections ponctuelles dépassent occasionnellement le seuil réglementaire pour la distribution de 0,1 µg/l. Globalement, peu de valeurs observées sont supérieures à 0,1 µg/l pour la globalité des molécules précitées sur l'ensemble des captages prioritaires. Cependant, il est important de souligner que l'atrazine-déséthyl a été détectée sur la totalité des captages prioritaires et est observée tous les ans pour un certain nombre d'entre eux.
La bactériologie	Le contrôle bactériologique s'assure de l'absence de germes pathogènes susceptibles de porter atteinte à la santé du consommateur. Le contrôle repose sur la recherche, dans 100 ml d'échantillon d'eau brute, de bactéries, les germes tests. Ces germes sont très résistants aux traitements de désinfection et la réglementation les classe comme suit : ♦ Les coliformes et les bactéries sulfitoréductrices y compris les spores qui sont considérés comme des indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations; ♦ Les Escherichia coli et entérocoques, dont la présence est l'indicateur d'une possible contamination de l'eau, en particulier d'origine fécale. La limite de qualité concernant le paramètre bactériologie du Code de la Santé Publique - Décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007, stipule que les analyses des eaux distribuées démontrent la non mise en évidence de Coliformes Totaux, l'Escherichia Coli. et les Streptocoques Fécaux. La présence dans les eaux brutes de ces différentes matières bactériologiques varie en fonction des captages prioritaires. Il est observé des quantités de coliformes fortement plus accentuées sur les captages de Coupeaume 2 et de Marcillé. Il est également révélé des quantités d'Escherichia coli et Entérocoques relativement importantes sur le captage de Marcillé.
La turbidité	La dureté ou titre hydrométrique est un paramètre qualitatif influant les dépôts dans les réseaux, les réservoirs et sur les ouvrages annexes. La limite de qualité des eaux distribuées est fixée à 2 NFU. La turbidité des captages prioritaires est généralement comprise entre 0 et 1 NFU. Seul le captage de Marcillé montre des dépassements ponctuels de la norme de qualité des eaux distribuées.

Tableau 3: Synthèse de la qualité de l'eau des captages prioritaires

II.2.3. Situation réglementaire

L'état d'avancement de la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages prioritaires est présenté dans le tableau suivant :

Nom	Code BSS	Nappe captée	Arrêté de DUP
Pré de la rivière nouveau	06365X003516/F	Jurassique Supérieur	En cours
Pré de la rivière ancien	06365X0015/F	Jurassique Supérieur	25 Mai 1981 Réactualisation en cours
Coupeaume 2	06368X0082/F2	Supra-Toarcien	16 Janvier 1981
Outres	06367X0172/F	Supra-Toarcien	9 Septembre 1987
La Scierie Lias	06367X0136/136	Infra-Toarcien	9 Septembre 1987
La Scierie Jurassique	06367X0141/2	Supra-Toarcien	9 Septembre 1987
Inchauds	06367X0139/139	Supra-Toarcien	9 Septembre 1987 Réactualisation en cours
La Somptueuse	06367X0137/137	Infra-Toarcien	9 Septembre 1987
Pont de Gaterat Infra	06367X0188/F	Infra-Toarcien	9 Septembre 1987
Pont de Gaterat Supra	06367X0187/F	Supra-Toarcien	9 Septembre 1987
Marcillé	06363X0016/F	Supra-Toarcien	22 Juin 1987 Réactualisation en cours
Grand bois battu	06366X0007/F	Supra-Toarcien	5 Juin 1981

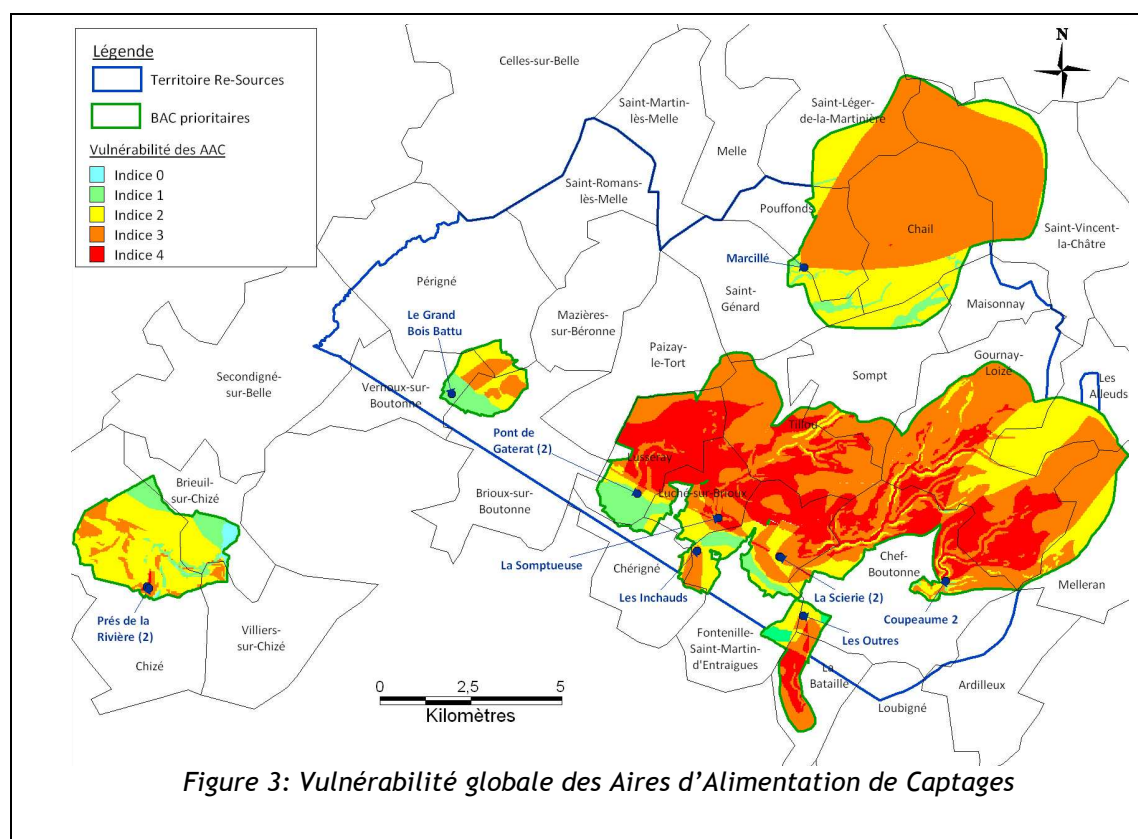
Tableau 4: État d'avancement de la procédure des périmètres de protection : Captages prioritaires

II.2.4. Vulnérabilité du milieu

La **vulnérabilité intrinsèque** représente les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques naturelles qui déterminent la sensibilité des eaux souterraines à la contamination par les activités humaines, ou encore pour représenter les caractéristiques géologiques, hydrogéologiques, climatologiques et de végétation naturelle, qui déterminent la sensibilité des eaux souterraines à la contamination par les activités humaines.

La méthode employée est basée sur la détermination de la valeur des indices pour différents types de critères qui sont fonction du type du milieu aquifère. La vulnérabilité est calculée à partir d'une formule de calcul établie en fonction des poids des critères et variant de 0 (très faible) à 4 (très élevée). La vulnérabilité des BAC de la Boutonne amont a été définie en application de méthodologie développée par le BRGM adaptée à chaque type de milieu.

Pour tous les types de milieu, il a été établi un déclassement systématique d'un indice de vulnérabilité sur les surfaces situées en dehors de l'AAC hydrogéologique du captage.



II.3. Rappel des pressions agricoles sur le territoire

Zone	Communes concernées	Surface totale (ha)	SAU (ha)	Nombre d'habitants estimé	Pression azotée (kg)		Pression phytosanitaire (kg)			
					Effluents domestiques	Secteur agricole	Secteur non agricole			Secteur agricole
							Collectivités	Particuliers	CG79	
BAC Marcillé	7	3 280	2 657	1139	17	384 800	43	17,5	2	562
BAC La Scierie Infra	5	2 178	2 079	1497	23	304 780	49	23	-	440
BAC La Scierie Supra	5	1 995	1 965	1475	22	287 471	49	23	-	415
BAC Coupeaume 2	4	1 978	1 812	772	12	260 248	21	12	-	383
BAC La Somptueuse	6	1 353	1 207	698	11	179 010	29	11	-	255
BAC Pont de Gaterat Supra	5	1 061	1 155	308	5	179 664	16	5	-	244
BAC Pont de Gaterat Infra	6	1 265	1 329	323	5	209 277	16	5	-	281
BAC Les Outres	3	295	236	92	2	37 825	0	1,5	-	50
BAC Pré de la rivière (F1+P1)	3	956	512	982	15	75 491	22	15	-	108
BAC Grand Bois Battu	3	324	292	212	3	42 141	3	3	-	62
BAC Les Inchauds	2	175	99	33	0,5	13 100	0	0,5	-	21
BAC Territoire Re-Sources	29	22 200	17 170	11 925	275	2 577 395	275	182	2	3 686

II.4. Rappel du diagnostic des activités à risque

Les tableaux ci-dessous présentent les conclusions du diagnostic sous la forme d'un tableau de synthèse.

Paramètres	État des lieux rappel	Public cible	Indicateur de pression en 2010	Objectif général	Niveau de priorité proposé	Marges de manœuvre
Nitrates	ANC : 771 points noirs recensés sur l'ensemble des communes du territoire soit 17,6% des ANC ; 480 points noirs estimés sur le territoire Re-Sources	Particuliers	2628 Kg matières azotées/an (pollution engendrée par habitant : 15g/hab/an)	Traiter les eaux usées des communes du territoire les plus impactantes sur les eaux superficielles et souterraines	+++	Mise en conformité des installations d'ANC points identifiés dans le cadre des SPANC
	AC : 11 STEP sur le territoire dont 5 sont des stations à boues activées : épandage agricole des boues (70% épandues dans le territoire)	Collectivités	Épandage des boues : 67,52 tonnes MS/an soit 43,7 t MS/an sur le territoire		++	Améliorer l'épandage des boues des stations d'épuration du territoire au sein des BAC
Produits phytosanitaires	Sur 25 communes : Toutes utilisent des « phyto », 5 se sont engagées dans la Charte Terre Saine (3 ont un plan de gestion différencié) ; 14 communes ont assuré la formation des agents communaux	Collectivités	275 kg MA/an	Sensibiliser et former sur l'utilisation des produits phytosanitaires Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire	+++	Sensibiliser Élus et agents Mise en place et suivi de plan d'amélioration des pratiques communales (formation / charte)
	Les particuliers utilisent en moyenne 15,29 g/habitant/an de substances actives (Étude GRAP 2002) ; La population sur le territoire Re-Sources est estimée à 11 925 habitants	Particuliers	185 Kg MA/an		++	Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs à l'usage des produits phytosanitaires et la vulnérabilité de la ressource

Paramètres	État des lieux rappel	Public cible	Indicateur de pression en 2010	Objectif général	Niveau de priorité proposé	Marges de manœuvre
	Traitement chimique au niveau du carrefour du Cerizat (BAC de Marcillé)	Gestionnaires d'infrastructures	1 800 g MA/an		+	Recherche de solutions techniques alternatives à mettre en œuvre en collaboration avec les services techniques du CG79 en charge de l'entretien des routes
	376 artisans et PME/PMI sur le territoire : Activités très différentes : 11% secteur de l'automobile ; 26% secteur du bâtiment ; 2 imprimeries ; 7 PMI Sources potentielles de pollution ponctuelles	Entreprise	-	Maîtriser les rejets des activités économiques et sensibiliser les professionnels du territoire	++	Actions d'information et de sensibilisation des artisans du territoire. Amélioration des connaissances par la réalisation de diagnostics environnementaux sur sites. Accompagnement de porteurs de projets potentiels.
Autres	ICPE du territoire : 7 ICPE hors bâtiments d'élevage ; Plate-forme industrielle de Melle : Rejet dans la Légère et épandage des boues de la station d'épuration sur divers BAC prioritaires	Industrie - Plateforme industrielle de Melle	Absence de données concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de la plateforme industrielle de Melle	Réduire les impacts de l'activité industrielle sur les BAC prioritaires	++	Sensibiliser les industriels du territoire à la vulnérabilité de la ressource. Assurer une veille sur les pressions de pollution des divers ICPE auprès des services d'inspection concernés. Limiter l'impact de l'épandage des boues de la station d'épuration de la plateforme industrielle de Melle au sein des BAC prioritaires
	Milieux naturels : Diversité de milieux recensés sur le territoire Re-Sources : Zone Natura 2000 "Vallée de la Boutonne", ZNIEFF, ... Zones humides non inventoriées ; Éléments karstiques (dolines et gouffres) : inventaire non exhaustif		-	Connaître et gérer les milieux naturels Résorber les foyers de pollution du territoire qui affectent les milieux naturels	+++	Amélioration des connaissances par des inventaires plus exhaustifs et élaboration de plan de gestion des milieux naturels les plus remarquables

Paramètres	État des lieux rappel	Public cible	Indicateur de pression en 2010	Objectif général	Niveau de priorité proposé	Marges de manœuvre
Nitrates	Concernant les risques de pollutions ponctuels, la quasi totalité des bâtiments d'élevage sont aux normes, de plus, lorsque les stockages de fertilisants ne sont pas réglementaires, ils ne présentent pas un risque important	Agriculteurs	Nombre d'installation aux normes	Sensibiliser et accompagner les mises aux normes réglementaires	+	Stockage des engrais
Nitrates	La gestion des fertilisations à l'échelle des rotations représente une pression importante sur la plupart des parcelles(sauf celles qui intègrent des prairies	Agriculteurs	% de parcelles présentant une pression importante	Accompagner les évolutions de pratiques	+++	Pilotage et gestion des rotations et de l'assolement
Produits Phytosanitaires	La gestion des remplissages et lavages/rinçages des appareils de traitement présentent un risque dans la majorité des cas	Agriculteurs	Sièges d'exploitation et pulvérisateurs aux normes	Améliorer la gestion des produits phytosanitaires	+++	Sensibiliser et accompagner les investissements
Produits Phytosanitaires	Les pratiques de protections et de désherbage sont dans la moyenne, de nombreux traitements peuvent avoir un impact sur les ressources superficielles et souterraines	Agriculteurs	IFT par culture/exploitation % de parcelles à risque	Améliorer la gestion des produits phytosanitaires	++	Sensibiliser et accompagner les investissements dans du matériel alternatif ET aménager les parcelles qui présentent la plus fortement sensibilité aux transferts.

II.5. Bilan / Évaluation des actions passées et en cours

La finalité du PAT du territoire Re-Sources de la Boutonne Amont est la restauration qualitative des ressources en eau utilisées par le territoire. Sur ce dernier, ce sera la première phase d'une stratégie contractuelle et volontaire de mise en œuvre d'actions relatives à la qualité de l'eau.

Toutefois, sur le secteur de la Boutonne amont, la démarche réglementaire mise en œuvre dans le cadre de la zone vulnérable nitrates constitue un historique qu'il est nécessaire de prendre en compte. En effet la mise en œuvre de cette directive a permis de nombreuses avancées en matière :

- de limitation des pratiques « abusives »,
- de sensibilisation des exploitants agricoles à la préservation de la qualité des nappes,
- de mises aux normes des exploitations notamment sur le thème des bâtiments d'élevage.

Plus récemment, avec la mise en place du quatrième programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, la démarche réglementaire a permis d'aller plus loin en instaurant la mise en place de couverts végétaux pendant les phases d'inter-culture (CIPAN). L'évaluation de la mise en place de ces outils au cours de la campagne 2009-2010 montre que cette pratique tend à se généraliser. En effet les surfaces en sol nu au cours des contrôles réalisés sur le terrain ne dépassaient pas 10 %, ce qui est un bon résultat.

II.6. Définition des zonages

Le diagnostic de territoire a permis de valider la nécessité de travailler sur l'ensemble du territoire Re-Sources dans le cadre du présent PAT. Il a permis aussi de déterminer que les zones d'actions prioritaires concernant le programme d'actions, et en premier lieu les actions agricoles, sont délimitées par les zones d'alimentation de chacun des captages prioritaires. Aussi, différents zonages doivent être considérés pour la définition et le ciblage des actions qui seront présentées dans ce document. La méthode utilisée est décrite dans le *chapitre IV* : « *Objectifs et niveaux d'objectifs* ».

La stratégie mise en œuvre sur le territoire Re-Sources est la suivante :

- le PAT s'applique sur l'ensemble du territoire Re-Sources,
- des actions plus spécifiques ont été ciblées sur les aires d'alimentation de captages, leur intensité est définie en fonction de la qualité des ressources captées et des activités présentes sur chaque zone.

Le PAT est donc constitué d'un tronc commun qui s'appliquera à l'ensemble du territoire et de mesures ciblées pour chaque zone prioritaire.

Compte tenu du fonctionnement hydrogéologique de la zone, notamment le fait que des nappes « infra » et « supra » soient utilisées, une partie des aires d'alimentation de captages se chevauche. Ainsi les objectifs en matière d'actions qui s'appliquent aux territoires au droit de ses aires d'alimentation impliquent des superpositions d'intensités d'action qui peuvent être différentes. La règle qui s'applique dans ce cas est celle de l'intensité maximum.

Ainsi, par exemple, si une parcelle agricole est située sur deux AAC qui correspondent respectivement à un captage qui sollicite la nappe infra, donc une AAC où les objectifs de restauration sont « modérés », et un captage qui sollicite la nappe supra dont les objectifs de restauration sont « très forts », alors l'intensité des actions qui sera proposée sur ces parcelles communes sera celle correspondant à la nappe supra, c'est à dire « très fort ».

III. Objectif général du plan d'action vis-à-vis la qualité de l'eau

Le tableau présenté ci-après décrit les objectifs de qualité par aire d'alimentation.

Aires d'alimentation	Qualité actuelle : nitrates	Qualité actuelle : produits phytosanitaires	Objectifs	Indicateurs d'état
Les Inchauds	Teneurs en nitrates faibles avec des pics inférieurs aux limites de qualité	Présence ponctuelle de produits phytosanitaires (avérée et suspectée)	Nitrates : Sécurisation : pour éviter des pics de concentration proches de la limite de qualité Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire »	Nitrates : moyenne inférieure à 20 mg/l et pas de pic Phytosanitaire : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
Pont de Gaterat Infra				
la Scierie Infra				
la Somptueuse				
Pont de Gaterat Supra	Teneurs en nitrates moyenne, mais avec des pics réguliers proches ou supérieurs de la limite réglementaire		Nitrates : Maintien d'une bonne qualité moyenne, mais atténuation du phénomène de pics ponctuels Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire »	Nitrates : moyenne inférieure à 37,5 mg/l et pas de pic supérieur à 50 mg/l Phytosanitaire : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
Marcillé				
Les Outres				
les Pré de la Rivière (F1 et P1)				
Coupeaume 2	Moyenne de qualité supérieure à 50 mg/l		Nitrates : Restauration de la qualité de la ressource captée en dessous de la limite de qualité Produits phytosanitaires : pas de nouvelles molécules détectées au-delà du seuil réglementaire »	Nitrates : moyenne inférieure à 50 mg/l pas de pic supérieur à 50 mg/l Phytosanitaire : pas de nouvelle molécule supérieure à 0,1 µg/l et pas de dépassements de 0,5 µg/l en pesticides totaux
la Scierie Supra				
Grand Bois Battu				

IV. Objectifs et niveaux d'objectifs

IV.1. Objectifs

Compte tenu des activités du territoire, nous proposons de structurer les objectifs des différentes actions de la manière suivante :

➤ **Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source**

Il s'agit de travailler sur les marges de manœuvre qui existent en matière d'amélioration des pratiques agricoles et non agricoles permettant de réduire la pression exercée par les différentes pratiques et les risques de pollutions diffuses et ponctuelles.

Les sous objectifs associés sont les suivants :

- Limiter les pressions agricoles
- Limiter les pressions non agricoles
- Former les acteurs locaux

➤ **Objectif 2 : Limiter les transferts**

Ce volet comprend l'ensemble des actions d'aménagement de l'espace qui permettent de favoriser une dépollution naturelle des nitrates et produits phytosanitaires.

Les sous objectifs associés sont les suivants :

- Favoriser des zones de dépollutions naturelles
- Lutter contre les infiltrations ponctuelles

➤ **Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche**

Il s'agit d'organiser la mise en œuvre et de suivre la réalisation de l'ensemble des actions du programme. De plus, il sera essentiel que l'animation soit coordonnée avec les autres projets du territoire qui influenceront sur les pratiques agricoles et non agricoles. Ce sera notamment le cas des programmes d'actions qui ont trait à la biodiversité et à la gestion quantitative de la ressource. Le but sera de rester vigilant à la cohérence entre les différentes actions mises en place pour répondre à ces autres enjeux.

Les sous objectifs associés sont les suivants :

- Animer la démarche
- Suivre la démarche
- Améliorer les connaissances

IV.2. Niveaux d'objectifs

À l'échelle du territoire Re-Sources il a clairement mis en apparence qu'il existe des problèmes importants de qualité des ressources en eau (souterraines et superficielles), mais aussi que des marges de manœuvre pouvaient être trouvées dans toutes les activités du territoire (agricoles comme non agricoles).

La démarche sur les aires d'alimentation des captages prioritaires implique de définir une stratégie qui permette d'obtenir des résultats sur ces territoires.

Aussi, compte tenu des situations différentes, la stratégie consiste à travailler sur la définition d'actions à 3 échelles :

- les actions à mettre en œuvre sur tout le territoire Re-Sources,
- les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble des AAC,
- les actions dont la mise en œuvre doit être variable en fonction des AAC.

En ce qui concerne les actions « variables » selon les AAC, la démarche consiste à la définition de niveaux d'objectif à atteindre. Ces niveaux d'objectifs sont basés sur deux critères :

- la qualité de l'eau captée,
- le caractère stratégique de la ressource pour la collectivité.

Dans un second temps, à ces niveaux d'objectifs sont rattachés des moyens dont la finalité est de donner un ordre de grandeur du niveau de certaines actions qui devront être engagées par AAC.

La méthode et les choix opérés sont présentés dans les parties ci-après.

IV.2.1. Niveaux d'objectifs par Aire d'Alimentation de Captage

Pour se fixer des niveaux d'objectifs par Aire d'Alimentation de Captage, il est nécessaire de raisonner en matière de qualité et de dimension stratégique à l'échelle du Syndicat 4B. La partie qui suit présente une synthèse de la situation des captages par rapport à ces deux points.

Tout d'abord, il faut préciser que le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B a engagé un projet de restructuration afin de sécuriser qualitativement et quantitativement les besoins. Ce projet est inscrit comme prioritaire au Schéma Directeur de l'Eau Potable des Deux-Sèvres.

L'alimentation en eau potable du sous secteur de Chizé est assurée par le captage et le forage situés sur la commune même, qui alimente respectivement le réservoir du CEBAS et le réservoir des Fosses : les captages Pré de la rivière P1 et F1. Ces deux captages assurent donc l'essentiel de l'alimentation du secteur Ouest couvrant l'ancien syndicat des Fosses, soit 2461 abonnés au 1^{er} janvier 2010. Dans l'avenir, ces deux captages assureront encore l'alimentation prioritaire de ce secteur, sécurisée par une interconnexion avec une cuve de mélange située sur la commune de Périgné.

Sur le secteur centre, les forages des Inchauds, de Pont de Gaterat Infra et Supra, La Scierie Infra et Supra, la Somptueuse, et des Outres sont mélangés et desservent, via la cuve de la Bataille, les sous-secteurs suivants :

- le réservoir de la Boucharderie à la suite d'un mélange avec les eaux issues du forage de Grand Bois Battu. Ce réservoir dessert l'ancien syndicat de Périgné et la ville de Melle.
- les réservoirs de tête de Brioux sur Boutonne, Tillou (mélange avec les eaux issues du point d'eau de Tillou), Fontenille et de Loubigné (mélange avec les eaux issues du forage du Guibou).
- Marcillé : en mélange avec les eaux issues de la station de pompage de Marcillé pour desservir les réservoirs de Vignolet (St Génard) et de Pouffonds.
- Gournay, Les Alleuds et Maisonnais via la station de reprise de Sompt
- les réservoirs d'Ensigné, d'Aubigné et de Couture d'Argenson.
- le réservoir de Chef Boutonne en mélange avec les eaux issues du forage de Coupeaume 2.

Le captage de Marcillé assure l'essentiel de l'alimentation des communes adhérentes au SIAEP de Marcillé, soit 1131 abonnées au 1^{er} janvier 2010. La cuve de mélange à Sompt permet une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du syndicat de Marcillé.

Les deux captages « La Scierie » Infra et Supra associés seront par le futur mis en distribution sans passage par une cuve de mélange. Ces 2 captages, essentiels à l'alimentation du secteur centre du SMAEP4B, doivent être protégés efficacement face aux pollutions diffuses. Les concentrations en nitrates moyennes supérieures à 50 mg/l au niveau du captage supra et les pics réguliers excédant la valeur limite de qualité observée au captage infra démontrent la nécessité de considérer la protection de ces captages de manière prioritaire.

L'eau produite par les captages de « Marcillé », des « Pré de la rivières (P1 et F1) » et « La Scierie (Infra et Supra) » représente 28% de celle produite sur l'ensemble du territoire syndical. Au regard de ces volumes produits, ces captages représentent des **ressources stratégiques** au sens de l'alimentation en eau potable. Il convient ainsi d'en assurer une protection efficace dans l'objectif d'améliorer et/ou maintenir une qualité de l'eau adaptée.

Le captage de Grand Bois Battu sera par la suite utilisé dans un objectif de secours, le débit disponible étant extrêmement intéressant, mais le captage présente des concentrations très importantes en termes de nitrates et donc l'eau prélevée ne peut être distribuée sans une dilution préalable importante. Une action préventive sur ce captage de secours dans le cadre de la future gestion de l'eau potable du SMAEP4B apparaît essentielle.

Les captages prioritaires restants : Les Outres, les Inchauds, Pont de Gaterat Infra, Pont de Gaterat Supra, La Somptueuse seront interconnectés avec l'ensemble des captages AEP du secteur centre et les forages anciennement agricoles acquis pour effectuer un mélange et conforter qualitativement et quantitativement les secteurs actuellement déficients : les secteurs Ouest et Est du territoire syndical.

Le captage de Coupeaume 2, malgré une qualité de l'eau vulnérable au paramètre nitrates avec des moyennes de concentrations supérieures à la norme de 50 mg/l est en interconnexion avec le captage de Coupeaume 3 en infra-toarcien afin de contrecarrer aux problèmes de qualité de l'eau. Une action renforcée sur la protection de la qualité de l'eau brute de ce captage vis-à-vis des pollutions diffuses apparaît cependant importante.

Sur la base des ces éléments, une synthèse est présentée dans le tableau suivant :

Captages	Enjeu qualité	Enjeu stratégique	Niveau d'objectif final
Les Outres	++	+	2
Les Inchauds	+	+	2
La Somptueuse	+	+	2
Pont de Gaterat Infra	+	+	2
Pont de Gaterat Supra	++	+	2
Marcillé	++	+++	1
Pré de la rivière P1 et F1	++	+++	1
La Scierie Infra	+	+++	1
La Scierie Supra	+++	+++	1
Grand Bois Battu	+++	+++	1
Coupeaume 2	+++	+++	1

Tableau 5: Synthèse des captages / Enjeux stratégiques et qualité

Au regard des éléments qualitatifs et aspects stratégie pour l'alimentation en eau potable, deux groupes de captages peuvent être distingués en terme d'objectifs d'actions :

1. **Groupe 1** - Niveau d'actions important : Captage de Marcillé (Saint Génard), Captages de Pré de la rivière P1 et F1 (Chizé), Captage La Scierie Infra et Supra (Fontenille Saint Martin d'Entraigues), Captage Grand Bois Battu (Vernoux sur Boutonne) et Captage de Coupeaume 2 (Chef-Boutonne) ;
2. **Groupe 2** - Niveau d'actions modéré : Captage Les Outres (Chef-Boutonne), Captage Les Inchauds (Fontenille Saint Martin d'Entraigues), Captage La Somptueuse (Luché sur Brioux), Captages Pont de Gaterat Infra et Supra (Lusseray).

IV.2.2. Niveaux d'actions spécifiques aux AAC

À partir des niveaux d'objectifs par AAC, des niveaux d'actions différents peuvent être affectés pour certaines actions.

Tout d'abord, il faut préciser que toutes les actions ne nécessitent pas de fixer des niveaux différents. Ainsi, le programme d'actions est composé d'un tronc commun qui s'applique à l'ensemble du territoire Re-Sources.

L'action 1-3 **Limitier la pression en intrants agricoles par l'aide à l'investissement en matériel** s'applique de manière indifférenciée à l'ensemble des AAC.

a) Liste des actions dont les niveaux dépendent des AAC

Les actions qui nécessitent des localisations par AAC sont les suivantes :

1. les actions qui ont pour finalité des évolutions de pratiques, c'est à dire :
 - 1-1 **Diagnostics individuels d'exploitations agricoles**
 - 1-2 **Limitier la pression en intrants agricoles par le recours à des mesures parcellaires contractuelles**
2. Les actions relatives à la connaissance et à la protection des Karsts, c'est à dire :
 - 2-1 **Aménager le paysage des secteurs sensibles afin de limiter le potentiel de transfert du milieu**
 - 2-2 **Mise en place d'une protection pérenne des zones les plus sensibles par une maîtrise foncière**

b) Règle d'affectation des moyens en fonction des AAC

Concernant les actions ayant pour finalité les évolutions de pratiques, il s'agit d'aboutir à des changements significatifs en fonction des niveaux d'actions.

1) Règle relative aux actions liées aux pollutions diffuses d'origines agricoles

En matière d'impact des pratiques sur la qualité des ressources, les seules données quantitatives détenues sont celles établies à l'échelle des parcelles évaluées dans le cadre des diagnostics individuels. Aussi, l'approche employée pour fixer des ordres de grandeur de changements de pratiques se base sur ces résultats avec les limites expliquées ci-dessous.

À l'échelle des parcelles évaluées, l'indicateur de lessivage des nitrates calculé a permis d'identifier que les pertes qui induisent des lessivages au-delà de 50 mg/l sous les parcelles agricoles s'étalent de 30 à 60 unités par hectare et par an.

Afin de fixer un ordre de grandeur d'amélioration de pratiques, il a été fait le choix de résumer le territoire à une parcelle dont les pressions seraient importantes : 180 U/ha/an (pressions hautes des données de l'enquête) et l'approche est simplifiée en estimant que 30% de gain dans les situations les plus défavorables permettent d'améliorer la qualité de l'eau lessivée sous cette parcelle (180 U/an/an et 60/ha/an de perte en moyenne).

Cet ordre de grandeur a le mérite de déterminer une gamme de gain à se fixer sur le territoire et de répondre aux attentes du syndicat et des partenaires du programme. Il faut toutefois être conscient que cette approche est extrêmement simplifiée et que ces principales limites sont :

- une réduction de la pression de 30% de la pression n'implique pas une réduction du lessivage de 30%,
- à l'échelle des parcelles, le raisonnement se base sur les pertes parmi les plus importantes observées alors qu'il y a des situations beaucoup plus maîtrisées dans le territoire (règle du pire souvent utilisée en matière d'indicateurs agri-environnementaux)

- à l'échelle du territoire, l'occupation des sols et l'hydrogéologie sont bien plus complexes et il n'est pas possible scientifiquement d'avoir une quantification précise des impacts ou des améliorations nécessaires, l'ordre de grandeur ne prend en compte que la thématique de pollutions diffuses.

Ceci étant posé, une règle arbitraire de calcul est appliquée afin d'affecter les actions en fonction des niveaux d'objectifs en intégrant la surface des AAC. Cette règle se base sur l'hypothèse qu'il est nécessaire d'avoir des actions dont l'intensité est double entre un territoire de niveaux 1 par rapport au niveau 2. Afin de rester cohérent avec les 30% définis ci-avant, les valeurs de 40% et 20% ont été choisies :

- pour les **niveaux d'actions 1**, il est attendu des évolutions de pratiques sur 40% des parcelles et des sièges d'exploitations de l'aire d'alimentation du captage,
- pour les **niveaux d'actions 2**, il est attendu des évolutions de pratiques sur 20% des parcelles et des sièges d'exploitations de l'aire d'alimentation du captage.

2) Règles liées aux actions Karsts et aménagement des secteurs sensibles

L'action « **Aménager le paysage des secteurs sensibles afin de limiter le potentiel de transfert du milieu** » est envisagée uniquement sur les zones concernées, les niveaux d'actions par BAC étant conservés. Cela peut être représenté de la manière suivante :

Niveau 1	Niveau 2
La Scierie Infra Marcillé Coupeaume 2 La Scierie Supra	Les Inchauds La Somptueuse Pont de Gaterat Supra

Enfin concernant l'action « **Mise en place d'une protection pérenne des zones les plus sensibles par une maîtrise foncière** » qui a pour objectif la protection des gouffres et des points de captages sur les bassins, il est proposé les niveaux d'action suivants, un niveau d'action supérieur étant attribué aux BAC karstiques :

Niveau 1	Niveau 2
La Scierie Infra Marcillé Coupeaume 2 La Scierie Supra	Les Inchauds Pont de Gaterat Infra La Somptueuse Pont de Gaterat Supra Outres Les Pré de la Rivière (F1 et P1) Grand Bois Battu

c) Affectation des budgets par action

Qu'il s'agisse de la répartition des budgets, ou d'évaluation des changements, il n'est pas possible de résumer l'atteinte de ces objectifs à la mobilisation d'un pourcentage des outils proposés au prorata de la surface, ou du nombre de sièges d'exploitation concernés.

Par exemple, l'investissement par un exploitant dans une bineuse par le biais du PVE pourrait permettre à ce dernier de faire évoluer ces pratiques de désherbage sur la totalité de ces surfaces en maïs sur une aire d'alimentation, sans forcément contractualiser de mesures agri-environnementales.

Aussi, concernant l'affectation des budgets par AAC en fonction du niveau d'actions, il a été conservé l'hypothèse suivante :

« A surface égale, les moyens nécessaires pour aboutir à un niveau d'actions fort (Niveau 1) doivent d'être le double que ceux qui doivent être affectés à un niveau d'actions modéré (Niveau 2) »

Ainsi, nous proposons de fonctionner avec la règle de calcul suivante :

$$\begin{array}{ccccc} \text{Montant de} & & & & \text{Coef Niveau x Surface AAC} \\ \text{l'actions par} & & \text{Montant} & & \\ \text{AAC} & = & \text{total de} & \times & \\ & & \text{l'action} & & \text{-----} \\ & & & & \text{Somme [Coef Niveau x Surface des AAC]} \end{array}$$

Avec attribution d'un coefficient de 2 pour des actions de niveau fort et un coefficient de 1 pour des actions de niveau modéré.

V. Stratégie de mise en œuvre des actions

Au regard des enseignements du diagnostic, la stratégie de mise en œuvre du programme d'actions validée par le comité de pilotage de l'étude, en date du 14 avril 2011, peut être synthétisée de la manière suivante :

1. Le programme se donne pour objectif d'agir sur les pressions en azote de manière prioritaire, mais inclue également les utilisations de produits phytosanitaires.
2. Le périmètre d'intervention est l'ensemble du territoire Re-Sources, toutefois les actions peuvent s'appliquer de manière différente aux trois échelles de travail :
 - Le territoire Re-Sources,
 - L'ensemble des AAC,
 - Certaines AAC.
3. En ce qui concerne le volet non agricole, des actions sont à engager sur l'ensemble du territoire, toutefois elles pourront être priorisées sur les AAC.
4. Sur le volet agricole, si des marges de manœuvre sont envisageables sur l'ensemble du territoire, les actions devront être ciblées sur les AAC en intégrant des niveaux d'objectifs différents. De plus, la manière d'agir sur les pratiques parcellaires sera différente suivant les types d'exploitation :
 - Pour les systèmes d'exploitation qui sont majoritairement orientés vers des cultures en secs, le recours aux MAEt est privilégié,
 - Pour les systèmes d'exploitation plutôt spécialisés en cultures irriguées, il s'agira d'améliorer le pilotage de la fertilisation et de l'irrigation en ayant recours un réseau de parcelles de références, des analyses et de l'appui technique.En complément de ces actions spécifiques, un « tronc commun » agricole, composé d'actions de diagnostics individuels, de sensibilisations et d'animations, permettra d'accompagner les changements. Enfin, des projets collectifs de gestion de la matière organique sont envisagés afin de répondre aux enjeux sur les épandages d'effluents d'élevage.
5. L'animation constituera un pilier central de la démarche compte tenu du nombre d'acteurs à mobiliser et de la diversité des thématiques à aborder. Sur ce volet, le recrutement de stagiaires pour aider au suivi des opérations est essentielle.

Au travers de la mise en œuvre de ces actions, et des évaluations technico-économiques qui constitueront un aspect fondamental des projets d'étudiants, la pérennisation des évolutions de pratiques sera favorisée. Ce sera notamment le cas sur le volet MAEt, qui est conçu comme une impulsion vers un changement de pratiques, le défi à relever étant de trouver de nouveaux équilibres économiques pour assurer sur le long terme ces évolutions.

VI. Description des actions envisagées

VI.1. Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source

VI.1.1. Action 1- 1: Diagnostics individuels d'exploitation agricole

La mise en œuvre du programme d'actions global dans les exploitations agricoles nécessite une phase préalable d'adaptation des actions à l'échelle de chaque structure. Pour se faire, les diagnostics individuels d'exploitations agricoles sont envisagés. Abordant à la fois les thématiques environnementales et techniques, mais aussi des éléments socio-économiques, le diagnostic constitue un outil d'aide à la décision qui permet à l'agriculteur du territoire de choisir les mesures les plus adaptées au contexte de l'exploitation.

Cette action implique également des réunions d'information et de présentation des résultats auprès des agriculteurs dans le cadre de l'animation. De plus, des supports de communication pourront être mis en place.

VI.1.2. Action 1-2 : Limiter la pression en intrants agricoles par le recours à des mesures parcellaires contractuelles

Cette action a pour finalité une évolution des pratiques et des systèmes de culture dans un objectif de limitation des risques de transfert par pollutions diffuses dans les parcelles agricoles.

La limitation de ces pressions passe principalement par deux voies :

- ✓ La première est l'amélioration des pratiques à l'échelle parcellaire, notamment via des mesures de pilotage de la fertilisation, la valorisation des matières organiques, ou encore le recours à du matériel et des stratégies alternatives pour la réduction de l'utilisation d'herbicides.
- ✓ La seconde voie est une évolution des systèmes de culture en intégrant des rotations qui permettent de diminuer, en moyenne, la nécessité du recours aux intrants.

L'outil proposé pour la mise en œuvre de cette action, est la contractualisation de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt). Les MAEt présentent l'avantage de fixer un objectif de résultats en termes de réduction d'utilisation d'intrants, mais également de laisser le libre choix aux exploitants de la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

VI.1.3. Action 1-3 : limiter la pression en intrants agricoles par l'aide à l'investissement en matériel

Afin d'encourager la mise en œuvre des mesures d'évolutions de pratiques dans le cadre des MAEt, l'investissement dans du matériel peut être nécessaire. Par exemple, l'achat de matériel de désherbage alternatif (binage) est une des voies pour réduire l'utilisation d'herbicides.

De plus, concernant les risques de pollutions ponctuelles sur le siège d'exploitation, des investissements sont envisageables. Les principales marges de manœuvre identifiées sur le siège d'exploitation lors du diagnostic relèvent principalement de la manipulation des produits phytosanitaires (remplissage, rinçages internes et externes, local phytosanitaire,...). Pour investir sur ces sujets, le PVE est un outil mobilisable. Les investissements doivent être identifiés dans le diagnostic d'exploitation.

VI.1.4. Action 1-4 : limiter les pollutions diffuses par un pilotage adapté au contexte parcellaire

La finalité de cette action est la mise en place de mesures visant à une meilleure connaissance du fonctionnement des parcelles en termes de fourniture, de gestion et de lessivage de l'azote.

Il s'agit de caler des références locales pour le pilotage de la fertilisation et de l'irrigation par la valorisation des références existantes transposables au territoire, l'acquisition d'informations locales au travers de parcelles de références et la diffusion de ces informations au plus grand nombre, notamment par le biais du réseau de conseil local.

VI.1.5. Action 1-5 : former et sensibiliser les professionnels agricoles

Cette action vise la diffusion d'informations et l'organisation de journées formations/sensibilisation sur les thèmes de la vulnérabilité du territoire et des enjeux en matière :

- de préservation de la qualité des ressources,
- des bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les risques environnementaux et de préserver la santé des exploitants,
- d'informer des stratégies et des techniques agricoles qui ne sont pas encore diffusées sur le territoire.

Une liste préalable des journées et des thématiques d'information qui semblent répondre à un besoin, discutées à titre individuel et collectif, est la suivante :

- la gestion des matières et de la fertilité de sols,
- les couverts végétaux,
- la plantation d'arbres depuis la haie jusqu'à des systèmes agroforestiers,
- les techniques alternatives au désherbage chimique (matériel et stratégies),

VI.1.6. Action 1-6 : mise en oeuvre de solutions de gestion collective des matières organiques sur le territoire

La polyculture élevage est fortement ancrée sur le territoire de la Boutonne amont, aussi il existe des enjeux importants en matière de gestion des effluents d'élevage. S'il est possible d'améliorer les pratiques à l'échelle de chacune des exploitations agricoles avec les outils précités, notamment les mesures agri-environnementales et le plan végétal environnement, des solutions collectives existent. Dans le cadre du programme d'actions, il s'agira de travailler sur la faisabilité de mise en place de ce type d'actions. Trois principales pistes ont été identifiées et méritent d'être étudiées :

- mise en place de CUMA d'épandage,
- compostage,
- valorisation énergétique.

VI.1.7. Action 1-7 : Programme agriculture biologique

Le programme agriculture biologique de la Boutonne amont repose sur cinq sous-actions :

- Étude préalable au développement de l'agriculture biologique sur le territoire, impact et faisabilité (2012)
- Faire connaître l'agriculture biologique sur le territoire au travers de fermes de démonstration et de sensibilisation (2012 à 2015)
- Accompagner la conversion d'exploitation en agriculture biologique (2012 à 2015)
- Création d'un groupe d'échanges et d'appui technique (2012 à 2015)
- Coordonner des actions Bio au niveau local et régional (2012 à 2015)

VI.1.8. Action 1-8 : limiter les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine non agricole

Cette action vise à mettre en œuvre une animation et des outils techniques et financiers qui permettent l'amélioration des pratiques des collectivités, gestionnaires d'infrastructures, et des particuliers.

Concernant les collectivités, il s'agira de promouvoir et de suivre la mise en œuvre d'outils existants, les plans d'entretien communaux, en encourageant les collectivités à des objectifs ambitieux de limitation du recours aux herbicides sur les zones sensibles.

VI.1.9. Action 1-9 : Former et sensibiliser les communes et les particuliers

Il s'agit de réduire de l'utilisation des pesticides par les communes et les particuliers sur le Pays Mellois en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux et l'évolution des comportements.

VI.1.10. Action 1-10 : limiter la pression liée aux effluents d'assainissements collectifs, industriels et non collectifs.

Cette action vise principalement à s'informer et être vigilant à ce que les plans d'épandage des collectivités locales et des industriels :

- prennent en compte la thématique particulière de la vulnérabilité de la ressource dans leur gestion d'effluents (par exemple en introduisant des critères environnementaux qui vont au-delà de la réglementation dans le pilotage de leur plan d'épandage),
- informent le programme Re-Sources des quantités, de la nature, ainsi que de la localisation des épandages,
- consultent le programme Re-Sources en cas d'évolution de leurs techniques ou modalité d'épandage.

VI.1.11. Action 1-11 : sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour limiter les autres risques de pollutions

Il s'agit de conduire des actions d'information de l'ensemble des acteurs locaux qui ont une activité susceptible de représenter une pollution potentielle pour la ressource.

Sur la partie artisanat, il s'agira notamment :

- d'améliorer les connaissances,
- de réaliser des diagnostics environnementaux sur sites,
- de développer des partenariats.

Cette action comprend également un programme d'information au sein des établissements scolaires, collèges et lycées situés sur et à proximité du territoire Re-Sources

VI.2. Objectif 2 : Limiter les transferts

VI.2.1. Action 2-1 : aménager le paysage des secteurs sensibles afin de limiter le potentiel de transfert du milieu

Cette action vise à envisager l'aménagement et/ou l'entretien de zones tampon comme une voie de limitation des transferts d'eau et de polluants depuis la surface vers la ressource captée. Par exemple, il s'agit d'implanter des bandes/zones enherbées sur des zones de risque important (ruissellement hypodermique, zones humides, gouffres,...) et qui ne sont pas concernées par des mesures obligatoires.

VI.2.2. Action 2-2 : Mise en place d'une protection pérenne des zones les plus sensibles et points d'alimentation en eau potable par une maîtrise foncière

Sur certaines zones, il existe des points d'infiltration directe vers la ressource en eau. C'est notamment le cas des dolines, aussi appelées gouffres. Cette action vise à protéger (par exemple par l'implantation de zones-tampon) dont le rôle est prépondérant en matière d'infiltration directe des eaux.

L'implantation de zones tampon induit, par nature, une « consommation » de surfaces qui sont principalement à usage agricole. Le thème du foncier est donc directement concerné par cette thématique. Au cas par cas, il pourrait être envisagé la mise en œuvre d'actions sur le foncier dans une finalité de compenser les pertes agricoles engendrées par ces nouveaux espaces « improductifs » et se positionner d'emblée dans une optique de pérennisation de ces aménagements.

VI.2.3. Action 2-3 : Mise en conformité des forages de particuliers

Les forages privés peuvent constituer des foyers de pollutions ponctuelles lorsque des activités à risque sont réalisées à proximité si ces forages n'ont pas été correctement conçus.

La mise aux normes des forages défectueux permettrait donc une meilleure protection des nappes à l'échelle du territoire. Cette mise en conformité nécessite au préalable la réalisation d'un diagnostic global ainsi qu'un diagnostic par forage afin de déterminer ceux dont une mise en conformité est prioritaire.

VI.3. Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche

VI.3.1. Action 3.1 : Améliorer la connaissance sur les formations karstiques et leur rôle dans les contaminations de la ressource

Il s'agit de mettre en place une étude qui permettra une meilleure caractérisation de l'ensemble des formations karstiques qui ont été identifiées sur le territoire et de conclure sur l'importance que ces dernières jouent sur les contaminations rapides de la ressource. Une fois cette étude réalisée, il sera alors possible de prioriser des actions de protection, par exemple l'implantation de zones tampon.

VI.3.2. Action 3.2 : Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des nappes

Les études réalisées ont permis de conclure sur les risques de transfert et l'ampleur qui devait être donnée au programme d'actions. Pour mieux connaître la dynamique et le fonctionnement des nappes, un complément est nécessaire au travers d'une expertise hydrogéologique. Elle pourrait avoir comme finalité, entre autres, la définition d'un protocole de suivi quantitatif et qualitatif qui permettra un meilleur pilotage et une meilleure évaluation des mesures proposées à engager sur le terrain.

VI.3.3. Action 3.3 : Améliorer la connaissance sur la qualité de la ressource

Sur le volet pesticides, les connaissances sur la qualité exacte de la ressource sont limitées. Un seul forage fait l'objet d'un suivi conséquent. Aussi, il est proposé au travers de cette action de mettre en œuvre un programme de suivi qualitatif de la ressource, notamment sur le volet produits phytosanitaires, afin de mieux caractériser l'état initial des ressources et de la nappe, et surtout d'anticiper de futurs problèmes qui pourraient être liés aux utilisations actuelles de produits phytosanitaires agricoles comme non agricoles. Afin de définir au mieux ce programme, il est au préalable nécessaire de déterminer des points de suivi « représentatifs » de la qualité des ressources.

VI.3.4. Action 3-4 : Animation du programme global

Cette action correspond au travail d'animation générale de l'opération et la diffusion d'informations sur le programme engagé (Lettres d'information Re-Sources notamment).

VI.3.5. Action 3-5 : Suivi et évaluation des actions en cours de programme

Cette action consiste à compléter le tableau de bord du programme initié. L'intervention d'un stagiaire tous les ans pour aider dans la récolte, le suivi des indicateurs et la production d'une synthèse pourra être pertinente afin d'effectuer un suivi annuel complet du programme.

VI.3.6. Fiches actions de l'objectif 1

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Limiter les pressions agricoles			
N° action 1-1		Diagnostics individuels d'exploitations agricoles		Priorité 1	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		La mise en œuvre du programme d'actions global dans les exploitations agricoles nécessite une phase préalable d'adaptation des actions à l'échelle de chaque structure. Pour se faire, les diagnostics individuels d'exploitations agricoles sont envisagés. Cette action implique également l'information des agriculteurs dans le cadre de l'animation, la production et la diffusion de supports de communication. Sur les trois premières années du programme l'objectif est d'avoir réalisé 100 diagnostics d'exploitations agricoles. Ceci permettra de couvrir au moins 80 % des surfaces des AAC en diagnostics et la quasi totalité des sièges d'exploitation. Les 30 premiers diagnostics individuels ont été réalisés dans le cadre de l'étude des pressions qui a abouti à la définition du programme d'actions, aussi cette fiche action correspond à la réalisation de 70 diagnostics complémentaires. De plus dans le cadre de l'animation pour accompagner ces diagnostics, il est prévu la réalisation de réunions d'information et la diffusion de plaquettes d'informations.			
Actions pré requises					
Actions liées		Les actions liées à cette démarche de diagnostic sont les actions 1-2 et 1-3 (mesures agri-environnementales et plan végétal environnement)			
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Réalisation de 70 diagnostics individuels d'exploitations agricoles			
		Indicateur			
		Nombre de diagnostics réalisés	Total		
			2011	30	
			2012	40	
			2013		
			2014		
			2015		
		Participants aux réunions d'informations	Total		
			2011		
			2012		
			2013		
			2014		
			2015		
Localisation zonage		/ Un des objectifs prioritaires de la démarche de diagnostics individuels est la contractualisation des MAEt, aussi ils doivent être réalisés en priorité au sein des aires d'alimentation de captage			

Critères de sélectivité / priorité																							
Coût total et financements																							
Part du Syndicat 4B : 23900 €																							
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités														
			taux	50	taux		taux		taux	30													
Années	nombre	Coût total																					
2011	30	83650	41825						25095														
2012	40	35850	17925						10755														
2013																							
2014																							
2015																							
Total	70	119500	59750						35850														
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public			0,63		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>21</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>70</td> </tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	49	21	0	0	0	70	
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																	
	49	21	0	0	0	70																	
	<u>Partenaires potentiels :</u> Durant la réalisation des diagnostics, il est fortement recommandé que les techniciens qui suivent les exploitants soient mobilisés pour : fournir les données qu'ils ont en leur possession concernant l'exploitation, participer aux diagnostics s'ils le souhaitent et assister aux synthèses de campagne qui permettent de faire ressortir les principaux axes de travail pour les périodes suivantes. Sur le territoire, les coopératives, la chambre d'agriculture et un négoce sont les principaux partenaires.																						
<u>Niveaux d'objectif par AAC :</u> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Niveau 1</th> <th>Niveau 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Scierie Infra</td> <td>Les Inchauds</td> </tr> <tr> <td>Marcillé</td> <td>Pont de Gaterat Infra</td> </tr> <tr> <td>Les prés de la Rivière (F1 et P1)</td> <td>La Sompueuse</td> </tr> <tr> <td>Coupeaume 2</td> <td>Pont de Gaterat Supra</td> </tr> <tr> <td>La Scierie Supra</td> <td>Outres</td> </tr> <tr> <td>Grand Bois Battu</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Niveau 1	Niveau 2	La Scierie Infra	Les Inchauds	Marcillé	Pont de Gaterat Infra	Les prés de la Rivière (F1 et P1)	La Sompueuse	Coupeaume 2	Pont de Gaterat Supra	La Scierie Supra	Outres	Grand Bois Battu	
Niveau 1	Niveau 2																						
La Scierie Infra	Les Inchauds																						
Marcillé	Pont de Gaterat Infra																						
Les prés de la Rivière (F1 et P1)	La Sompueuse																						
Coupeaume 2	Pont de Gaterat Supra																						
La Scierie Supra	Outres																						
Grand Bois Battu																							

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source		
Sous objectif	Limiter les pressions agricoles	
N° action 1-2	Limiter la pression en intrants agricoles par le recours à des mesures parcellaires contractuelles	Priorité 1
Maître d'ouvrage	Prévu	Agriculteurs de la zone
Description technique	Le risque de transfert par pollutions diffuses est important sur les AAC. Le mode de transfert principal est l'infiltration directe vers les nappes. La réduction de la pression constitue donc un enjeu majeur du programme. Cette action a pour finalité une évolution des pratiques et des systèmes de culture dans un objectif de limitation des risques de transfert par pollutions diffuses dans les parcelles agricoles. La limitation de ces transferts passe principalement par deux voies : ➤ La première est l'amélioration des pratiques, ➤ La seconde voie est une évolution des systèmes de culture. L'outil proposé pour la mise en œuvre de cette action, est la contractualisation de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt). Les mesures proposées ont été choisies afin de répondre aux enjeux en matière d'évolutions de pratiques agricoles sur le territoire. Elles visent prioritairement à la réduction des pressions azotées, mais associent également le volet phytosanitaire sur les parcelles des aires d'alimentation. La ligne directrice fixée est d'obtenir des contractualisations sur près de 30% de la surface agricole utile des AAC afin d'aboutir à des changements de pratiques conséquents sur les aires d'alimentation (en intensité et en surface). Pour rappel, ces mesures concerneront principalement les exploitations qui n'ont pas ou peu de surfaces irriguées. En effet, concernant les exploitations « spécialisées » en irrigation, les évolutions de pratiques sont envisagées au travers de l'actions 1-4 (acquisition et diffusion de références locales pour piloter fertilisation et irrigation). L'ensemble des mesures choisies sont présentées dans le projet environnemental qui a été présenté et validé en CRAE 2011. Ce projet est résumé dans le tableau ci-dessus.	

	</								

Critères de sélectivité / priorité																								
Coût total et financements																								
Part du Syndicat 4B : 0 €																								
Coût total : MAEt hors MAEt Agriculture biologique			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités															
			taux	75	taux	25	taux		taux															
Années	Nombre (ha)	Coût total																						
2011	882	847520	635640		211880																			
2012	1100	1056100	792075		264025																			
2013	675	644230	483173		161057																			
2014																								
2015																								
Total	2657	2547850	1910888		636962																			
Tx de fin. public		100		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐																
Tx de fin. Agence / public		75		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐																
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐																
Coût total : MAEt Agriculture biologique			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités															
			taux	50	taux	25	taux	25	taux															
Années	Nombre (ha)	Coût total																						
2011	168	241080	120540		60270		60270																	
2012	200	287000	143500		71750		71750																	
2013	125	178125	89063		44531		44531																	
2014																								
2015																								
Total	493	706205	353103		176551		176551																	
Tx de fin. public		100		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐																
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐																
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐																
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>24</td> <td>15</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>59</td> </tr> </tbody> </table>											2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	20	24	15	0	0	59	
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																		
	20	24	15	0	0	59																		
	<u>Partenaires potentiels :</u>																							
Il est essentiel de communiquer avec les conseillers sur les mesures proposées, leur faisabilité et les conséquences positives comme négatives sur le terrain.																								
<u>Niveaux d'objectif par AAC :</u>																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveau 1</th> <th>Niveau 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Scierie Infra</td> <td>Les Inchauds</td> </tr> <tr> <td>Mardillé</td> <td>Pont de Gaterat Infra</td> </tr> <tr> <td>Les prés de la Rivière (F1 et P1)</td> <td>La Somptueuse</td> </tr> <tr> <td>Coupeaume 2</td> <td>Pont de Gaterat Supra</td> </tr> <tr> <td>La Scierie Supra</td> <td>Outres</td> </tr> <tr> <td>Grand Bois Battu</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Niveau 1	Niveau 2	La Scierie Infra	Les Inchauds	Mardillé	Pont de Gaterat Infra	Les prés de la Rivière (F1 et P1)	La Somptueuse	Coupeaume 2	Pont de Gaterat Supra	La Scierie Supra	Outres	Grand Bois Battu	
Niveau 1	Niveau 2																							
La Scierie Infra	Les Inchauds																							
Mardillé	Pont de Gaterat Infra																							
Les prés de la Rivière (F1 et P1)	La Somptueuse																							
Coupeaume 2	Pont de Gaterat Supra																							
La Scierie Supra	Outres																							
Grand Bois Battu																								

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Limiter les pressions agricoles			
N° action 1-3		Limiter la pression en intrants agricoles par l'aide à l'investissement en matériel		Priorité 1	
Maître d'ouvrage		prévu	Agriculteurs de la zone		
Description technique		Des risques de pollutions ponctuelles ont été identifiés dans les exploitations, le plus souvent sur la thématique de la manipulation des produits phytosanitaires. Afin d'encourager la mise en œuvre des mesures d'évolutions de pratiques dans le cadre des MAEt, l'investissement dans du matériel peut être nécessaire. Par exemple, l'achat de matériel de désherbage alternatif (binage) est une des voies pour réduire l'utilisation d'herbicides. L'investissement dans la mise aux normes et la limitation des risques sur le siège d'exploitation est également une voie envisageable. Par exemple l'aire de remplissage rinçage sécurisée peut être financée via le PVE. Le diagnostic a montré que les principales marges de manœuvre qui existent à l'échelle des sièges d'exploitations relèvent de l'aménagement de points de remplissage rinçage des appareils de traitement. De plus, l'investissement en matériel alternatif était envisagé sur de nombreuses exploitations. Ainsi le projet a été dimensionné en intégrant un investissement moyen de 10 000 € par exploitation avec un objectif de 50 exploitations sur les trois premières années du programme. L'estimation est basée sur le chiffre de 100 sièges d'exploitation présents dans les AAC avec une hypothèse de mise aux normes via le PVE de 50% (de nombreux projets peuvent se faire simplement par des investissements peu onéreux)			
Actions pré requises		La contractualisation d'un dossier de PVE, nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic individuel de l'exploitation (action 1-1), cela permet de majorer le taux de financement qui peut atteindre 40 %.			
Actions liées		Cette action est également liée à l'action 1-2 dans la mesure où une partie des investissements réalisés peuvent permettre d'atteindre les objectifs d'améliorations de pratiques			
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général		50 dossiers en 3 ans	
		Indicateur			
		Nombre de dossiers	Total		
			2011	10	
			2012	20	
			2013	20	
			2014		
			2015		

Localisation zonage	<i>La contractualisation de PVE doit se faire en priorité dans les zones d'actions prioritaires. Sur le territoire de la Boutonne amont, ces zones d'actions prioritaires correspondent aux aires d'alimentation des captages Grenelle.</i>																					
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 0 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	30	taux		taux	50	taux	20												
Années	nombre	Coût total																				
2011	10	100000	30000				50000		20000													
2012	20	200000	60000				100000		40000													
2013	20	200000	60000				100000		40000													
2014																						
2015																						
Total	50	500000	150000				250000		1à0000													
Tx de fin. public		100		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		30		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2011-2015</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>10</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td>25</td> </tr> </table>						2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	10	10			25				
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	10	10			25																	
<u>Partenaires potentiels :</u> <i>La mise en œuvre des investissements peut s'envisager dans le cadre de groupe d'exploitations qui fonctionnent en groupe ou en CUMA. Cette solution peut être notamment privilégiée sur le thème de la gestion des effluents phytosanitaires au travers d'Aires de Remplissage Ringage Sécurisées collectives.</i>																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source		
Sous objectif	Limiter les pressions agricoles	
N° action 1-4	Limiter les pollutions diffuses par un pilotage adapté au contexte parcellaire	Priorité 1
Maître d'ouvrage	prévu	SM4B
Description technique	En matière des gestion de l'azote et de l'irrigation, différentes problématiques ont été identifiées : ⤴ pilotage de la fertilisation et de l'irrigation, ⤴ gestion des effluents organiques et surtout des épandages (formes, période, dose) ⤴ gestion des couverts hivernaux, ⤴ méconnaissance du fonctionnement des sols. Toutes ces thématiques sont étroitement connectées et doivent être travaillées de façon coordonnées dans le cadre d'un projet de type « Sol et eau » (en référence 0 des actions similaires menées dans des territoires voisins). Il s'agit de définir des références locales pour le pilotage de la fertilisation et de l'irrigation par la valorisation des références existantes transposables au territoire, l'acquisition de données locales au travers de parcelles de références et la diffusion de ces informations au plus grand nombre, notamment par le biais du réseau de conseil local. Cette action repose sur un projet décomposé en quatre étapes : ⤴ récolte et compilation des données existantes en matière de ⤴ pilotage de l'irrigation et de la fertilisation dans des contextes pédologiques et climatiques similaires (2011). ⤴ définition d'un protocole de suivi de parcelles de références (une cinquantaine est envisagée) sur les différents types de sols et dans les différents systèmes d'exploitation (20 exploitants volontaires envisagés) du territoire (2011). ⤴ conduite d'expérimentations, recueil de données techniques de référence et production d'une synthèse annuelle (2012 à 2015). ⤴ diffusion des résultats auprès des exploitants du territoire via le réseau de conseil en place (2012 à 2015). En matière de dimensionnement, les principales variables seront liées à l'existence de références techniques facilement valorisables et au protocole de suivi qui sera choisi. Dans les grandes lignes, la méthodologie envisagée se basera sur un volet analytique important (analyse de sol, analyse de reliquats, analyse d'eau de drainage,...) et sur la mise en place de témoins 0 azote couplés à une démarche de	

	modélisation. Le dimensionnement économique de cette action a été élaboré en envisageant des actions similaires réalisées en région et en imaginant un montant analytique qui pourrait être engendré par le suivi d'une cinquantaine de parcelles de références dans plusieurs exploitations . Les choix définitifs en matière de méthodes, et donc de coût de cette action, devront être opérés dans le cadre d'un groupe de travail associant l'animatrice, les partenaires techniques potentiels (chambre d'agriculture, instituts techniques : Arvalis et Cetiom, INRA,...) ainsi que les agriculteurs volontaires et les conseillers de terrain. Dans le cadre de cette action, il est essentiel de s'appuyer sur les données existantes et sur les démarches en cours dans le cadre des systèmes de culture innovants et des projets de ferme éco-phyto. Pour ce faire, des partenariats avec la chambre d'agriculture semblent importants.			
Actions pré requises	Constitution du groupe de travail			
Actions liées	<i>Les références techniques qui seront valorisées localement permettront de tester des innovations en termes de systèmes d'exploitation ou d'itinéraires techniques qui pourront permettre d'atteindre les objectifs fixés, notamment dans le cadre des mesures contractuelles.</i>			
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général			
	Indicateur		Objectif	Réalisé à remplir ultérieurement
	<i>Nombre de parcelles de références suivies</i>	Total	50	
		2011		
		2012	50	
		2013	50	
		2014	50	
		2015	50	
	<i>Nombre de structures de conseils qui diffusent les informations et nombre d'exploitant présents aux restitutions annuelles des travaux</i>	Total		
		2011		
		2012		
		2013		
		2014		
		2015		
Localisation zonage /	<i>La finalité de cette action est de créer des références locales sur le territoire, aussi ce réseau de parcelles pourra être envisagé sur l'ensemble du territoire Re-Sources.</i>			
Critères de sélectivité / priorité	<i>Il est essentiel que les exploitants volontaires pour le suivi de cette action s'engagent dans une participation active et de moyen terme.</i>			

Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 16340 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011		40850	16340				12255		4085													
2012	50	10212,5	4085				3063,75		1021,25													
2013	50	10212,5	4085				3063,75		1021,25													
2014	50	10212,5	4085				3063,75		1021,25													
2015	50	10212,5	4085				3063,75		1021,25													
Total	50	81700	32680				24510		8170													
Tx de fin. public		80,00%			Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public		50			Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>75</td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	15	15	15	15	15	75
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
15	15	15	15	15	75																	
<u>Partenaires potentiels :</u> Il est essentiel d'associer la Chambre d'Agriculture (départementale et régionale) qui dispose de nombreuses références acquises dans le cadre de programmes de recherche appliquée. De plus, les instituts techniques pourraient trouver dans ce projet un terrain d'acquisition de références intéressant. Enfin, les techniciens locaux devront être associés à la définition du projet et pour la diffusion des informations collectées. Enfin, sur le volet phytosanitaire il sera possible de s'appuyer sur les actions prévues dans le cadre d'Ecophyto 2018, notamment le réseau de fermes de références.																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Former les acteurs locaux			
N° action 1-5		Former et sensibiliser les professionnels agricoles		Priorité 1	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Si presque tous les exploitants sont de formation agricole, des sujets précis ont pu être identifiées qui nécessiterait des actions de type « Formation/Démonstration ».			
		Cette action vise la diffusion d'informations et l'organisation de journées formations/sensibilisation sur les thèmes de la vulnérabilité du territoire et des enjeux en matière :			
		✧ de préservation de la qualité de ressources,			
		✧ des bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les risques environnementaux et de préserver la santé des exploitants,			
		✧ d'informer des stratégies et des techniques agricoles qui ne sont pas encore diffusées sur le territoire.			
		La liste des journées et des thématiques d'information qui semblent répondre à un besoin et qui ont pu être discutées à titre individuel et collectif est la suivante :			
		- gestion des sols et de la matière organique,			
		- les couverts végétaux,			
		- la plantation d'arbres : Haie, Systèmes agroforestiers,			
		- les techniques alternatives au désherbage chimique (matériel et stratégies).			
		Le nombre de 4 réunions par an a été validé en commission de travail. La présence des professionnels agricoles à ces réunions dépendra principalement de l'intérêt des thèmes qui seront présentés.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Nombre de réunion organisées par an		Total	
				2011	2
				2012	4
				2013	4
				2014	4
				2015	2

Localisation zonage /	<i>Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources</i>																					
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements Part du Syndicat 4B : 4000 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011	2	2500	1000				750		250													
2012	4	5000	2000				1500		500													
2013	4	5000	2000				1500		500													
2014	4	5000	2000				1500		500													
2015	2	2500	1000				750		250													
Total	16	20000	8000				6000		2000													
Tx de fin. public			80		<i>Envisagé</i> ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public			50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2011-2015</td></tr> <tr> <td>9</td><td>14</td><td>15</td><td>15</td><td>7</td><td>60</td></tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	9	14	15	15	7	60
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
9	14	15	15	7	60																	
<i>NB : Le temps d'animation prévue par journée de sensibilisation est important afin de pouvoir réaliser un travail complet de mobilisation et de suivi des formations auprès des exploitants. L'enjeu essentiel est d'obtenir des retours sur la qualité de ces journées afin de les améliorer et garder une mobilisation importante au fil des années.</i> <u>Partenaires potentiels :</u> <i>Les formations peuvent être programmées avec la participation des techniciens locaux et la Chambre d'Agriculture</i>																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source		
Sous objectif	Limiter les pressions agricoles	
N° action 1-6	Mise en œuvre de solutions de gestion collective des matières organiques sur le territoire	Priorité 2
Maître d'ouvrage	<i>prévu</i>	SM4B
Description technique	Si les effluents d'élevage sont généralement stockés dans de bonnes conditions, les épandages présentent parfois des risques importants. De plus, les intérêts agronomiques de la bonne gestion des ces effluents d'élevage ne sont pas toujours bien connus. Enfin, les exploitants manquent de références pour bien valoriser ces effluents. S'il est possible d'améliorer les pratiques à l'échelle de chacune des exploitations agricoles dans le cadre des outils précités, notamment les mesures agri-environnementales et le plan végétal environnement, des solutions collectives existent. Dans le cadre du programme d'actions, il s'agira de travailler à la faisabilité de mise en place de ce type d'actions. Trois principales pistes ont été identifiées et méritent d'être étudiées : ➤ mise en place de CUMA d'épandage, ➤ compostage, ➤ valorisation énergétique. Dans le cadre de cette action, le rôle du syndicat n'est pas de constituer le maître d'ouvrage de futurs projets d'investissement et de valorisation énergétique qui seront mis en place sur le territoire. Toutefois, il est fondamental que ces projets collectifs ne perdent pas de vue l'intérêt en matière de protection de la qualité des eaux, et en particulier sur les aires d'alimentation des captages Grenelle. Aussi, outre l'animation qui sera mobilisée pour suivre ces différents projets, le syndicat 4B pourra se porter maître d'ouvrage de l'étude de faisabilité visant à évaluer les coûts et les intérêts des projets qui seront envisagés. Il est à souligner que ces éléments pourront être utilisés par les porteurs des projets de valorisation collective afin de demander des aides aux partenaires financiers du programme Re-Sources. Le dimensionnement de cette action a été envisagé de la manière suivante : ✶ pour la mise en œuvre d'une étude de faisabilité d'une CUMA d'épandage et/ou de compostage : 11 000 € à un prestataire extérieur (2012)	

	✎ pour la réalisation d'une étude de type coût/bénéfice de la mise en place d'une filière de méthanisation sur le territoire : 30 000 € à un prestataire extérieur spécialisé (2011-2012)											
Actions pré requises												
Actions liées												
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général											
	Indicateur				Objectif		Réalisé à remplir ultérieurement					
	Réalisation des études			Total								
				2011		1						
				2012		1						
				2013								
				2014								
2015												
Localisation zonage /	Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources											
Critères de sélectivité / priorité												
Coût total et financements - Part du Syndicat 4B : 8200 €												
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités			
			taux	40	taux		taux	30	taux	10		
Années	nombre	Coût total										
2011	1	20500	8200				6150		2050			
2012	1	20500	8200				6150		2050			
2013												
2014												
2015												
Total	2	41000	16400				12300		4100			
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐			
Tx de fin. Agence / public			50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐			
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐			
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>											
	2011		2012		2013		2014		2015		2011-2015	
	10		10		0		0		0		20	
Commentaires	<u>Partenaires potentiels :</u>											
	Les OPA sont des partenaires importants dans ce type de projet. Si le Syndicat 4B peut accompagner les projets au travers d'études de dimensionnement, les investissements collectifs seront du ressort de la profession. A titre d'exemple, sur le volet méthanisation, un projet à d'ores et déjà été déposé par une coopérative auprès de l'ADEME. Il est essentiel de rester vigilant à ce que les objectifs économiques ne prennent pas le pas sur ceux de préservation de la qualité de la ressource											

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source		
Sous objectif	Limiter les pressions agricoles	
N° action 1-7	Programme agriculture biologique	Priorité 2
Maître d'ouvrage	prévu	Agrobio
Description technique	A ce jour, le développement de l'agriculture biologique sur le secteur de la Boutonne est relativement faible : 9 exploitations en agriculture biologique sont situées sur et à proximité du territoire Re-Sources. De plus, les exploitants ne perçoivent pas ce système comme une opportunité d'avenir, que ce soit techniquement ou économiquement. <u>Les objectifs de l'action sont donc les suivants :</u> - Informer sur la conversion à l'agriculture biologique □ Sécuriser les producteurs conventionnels par rapport à leur vision de l'agriculture biologique (technique et économique) - Informer les producteurs conventionnels sur les techniques alternatives utilisées en agriculture biologique - Accompagner les projets éventuels de conversion et aussi durant la phase de conversion - Sensibiliser les agriculteurs aux MAE et PVE en lien avec l'agriculture biologique. Le programme bio sur le territoire Re-Sources de la Boutonne amont repose sur cinq sous-actions : ✧ réaliser une étude préalable au développement de l'agriculture biologique sur le territoire, impact de faisabilité (2012) ✧ faire connaître l'agriculture biologique sur le territoire au travers de fermes de démonstration et de sensibilisation : 2 fermes de démonstration, 7 visites techniques, 4 réunions d'information (2012 à 2015) ✧ accompagner la conversion d'exploitations en agriculture biologique : 13 diagnostics de conversion, 7 simulations économiques (2012 à 2015) ✧ créer un groupe d'échanges et d'appui technique (2012 à 2015) ✧ coordonner des actions bio au niveau local et régional (2012 à 2015) Ce programme ambitieux intègre toutefois le fait que l'agriculture biologique ne constitue pas actuellement une forte demande à l'échelle du territoire. Aussi le déploiement de ce programme sera piloté en fonction des demandes qui seront formulées par les exploitants et validés par le syndicat.	

Actions pré requises	
Actions liées	

Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général																					
	Indicateur			Objectif	Réalisé à remplir ultérieurement																	
	<i>Nombre de projets accompagnés de conversion en AB (étude de faisabilité)</i>		Total																			
			2011	0																		
			2012	2																		
			2013	3																		
			2014	4																		
		2015	4																			
Localisation zonage /	<i>Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources</i>																					
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 0 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	50	taux		taux		taux	30												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	2	15750	7875						4725													
2013	3	15300	7650						4590													
2014	4	12375	6188						3712,5													
2015	4	15525	7763						4657,5													
Total	13	58950	29475						17685													
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public			63		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<i>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</i>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2011-2015</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>25</td> </tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	5	5	5	25
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	5	5	5	5	25																	
<i>Partenaires potentiels :</i> <i>Agrobio, en tant que maître d'ouvrage de ce projet est incontournable.</i>																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Limiter les pressions non agricoles			
N° action 1-8		Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine non agricole		Priorité 1	
Maître d'ouvrage		prévu	Communes du territoire		
Description technique		Les collectivités présentes sur la zone utilisent presque toutes des produits phytosanitaires, principalement des désherbants. 7 d'entre elles ont initié des actions de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (formation ou Charte Terre Saine). Les volumes d'herbicides en jeu sont importants et les espaces traités sont le plus souvent imperméables et favorables aux transferts rapides vers la ressource. Cette action vise à mettre en œuvre une animation et des outils techniques et financiers qui permettent l'amélioration des pratiques des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures et des particuliers. Il s'agit d'accompagner 25 collectivités, l'ensemble des communes du territoire Re-Sources, dans une démarche de réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires. Pour ce faire, le travail se déroule en deux étapes, une première étape qui constitue une étude de type « plan de désherbage », une seconde étape qui correspond un programme d'investissement. Le dimensionnement prévu se base sur les coûts moyens d'étude et de programme d'actions qui peuvent en découler. Ce coût est estimé à 20 000 € par collectivités. NB : Des économies d'échelle importantes peuvent être réalisées par la conduite de projet collectif entre les communes.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Plans de désherbage réalisés	Total		
			2011	7	
			2012	10	
			2013	8	
			2014		
			2015		

Dimensionnement et Objectifs chiffrés	<i>Programme d'investissement formation en cours</i>	<i>et</i>	2011	7																		
			2012	10																		
			2013	8																		
			2014																			
			2015																			
Localisation zonage	/	<i>Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources</i>																				
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 0 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011	7	105000	42000				31500		10500													
2012	10	150000	60000				45000		15000													
2013	8	120000	48000				36000		12000													
2014																						
2015																						
Total	25	375000	150000				112500		37500													
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public			50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2011-2015</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>75</td> </tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	15	15	15	15	15	75
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
15	15	15	15	15	75																	
<u>Partenaires potentiels :</u> La réalisation des plans d'entretien peuvent s'intégrer dans le cadre d'un engagement dans la Charte Terre Saine. De plus, le Syndicat Mixte du Pays Mellois, l'APIEEE, la Fredon ou encore la Chambre d'Agriculture sont autant de partenaires qui peuvent s'insérer dans la démarche.																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source		
Sous objectif	Limiter les pressions non agricoles	
N° action 1-9	Former et sensibiliser les communes et les particuliers	Priorité 2
Maître d'ouvrage	prévu	SM4B
Description technique	Cette action vise à sensibiliser 3 types de public 1. Elus et employés communaux Réunions d'informations à l'attention des Elus et des agents communaux en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Ces réunions doivent permettre de confronter les diverses techniques utilisées sur les communes du territoire et permettre des échanges d'expériences. Promouvoir les outils d'accompagnement des communes dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : Plans d'entretien communaux, gestion différenciée des espaces communaux, Charte Terre Saine, ... 2. Particuliers et jardiniers amateurs Sensibilisation du plus grand nombre aux thèmes suivants : pesticides et santé ; pesticides et écosystèmes ; données analytiques disponibles sur le territoire ; obligations des collectivités distributrices d'eau potable ; conséquences en terme de gestion ; pratiques impactant la qualité de l'eau ; identification des pratiques actuelles ; marges de progrès ; sensibilisation aux techniques alternatives ; contribution au changement de regard (comportement et « culture ») Concrètement les moyens envisageables sont : - des conférences - débats avec intervenants extérieurs ; - Expositions sur le territoire ; - Diffusion d'information (dépliants, journal spécial) ; - <u>Formation concrète</u> : Initiation au jardinage sans produit de synthèse (formateur professionnel) ... Cette actions pourra s'appuyer sur des partenariats locaux avec les acteurs qui traitent de ces thématiques : Syndicat Mixte du Pays Mellois, APIEEE, Fredon, Chambre d'Agriculture.	
Actions pré requises		
Actions liées		
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général	<i>Toucher un maximum d'acteur du territoire</i>
	Indicateur	<i>Nombre de participants aux différentes actions Nombre de support produits et diffusés</i>

Localisation zonage /	<i>Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources</i>																					
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements - Part du Syndicat 4B : 25000 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012		25000	10000				7500		2500													
2013		25000	10000				7500		2500													
2014		25000	10000				7500		2500													
2015		25000	10000				7500		2500													
Total		100000	40000				30000		10000													
Tx de fin. public		80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2011-2015</td></tr> <tr> <td>5</td><td>10</td><td>7</td><td>7</td><td>5</td><td>34</td></tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	10	7	7	5	34
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	10	7	7	5	34																	
<u>Partenaires potentiels :</u> <i>La réalisation des actions de sensibilisation/information pourra s'appuyer sur des démarches en cours sur le territoire et à l'échelle départementale, par exemple en se rapprochant du Syndicat Mixte du Pays Mellois, de l'APIEEE, de la Fredon ou encore de la Chambre d'Agriculture.</i>																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Limiter les pressions non agricoles			
N° action 1-10		Limiter la pression liée aux effluents d'assainissements collectifs, industriels et non collectifs		Priorité 1	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Dans le cadre des SPANC, les nombres de points « Noirs » estimés sur le territoire et les AAC sont respectivement de 480 et 305. La limitation des risques liés à l'assainissement individuel est un enjeu essentiel. Concernant les systèmes collectifs et les effluents des industriels, le constat est meilleur, même si des marges de manœuvres existent encore, un important travail d'amélioration a été mené. Aussi, sur ce sujet, il s'agit surtout de s'assurer que les projets réalisés et à venir continuent à prendre en compte la problématique particulière des AAC. Cette action repose sur des journées d'animation afin de s'assurer de la cohérence entre les plans d'épandage du territoire et la démarche de protection de la ressource.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Nombre d'installations d'assainissement non collectif classées en points noirs mises aux normes sur les AAC	Total		
			2011		
			2012	70	
			2013	75	
			2014	75	
			2015	85	
			Total		
			2011		
			2012		
			2013		
			2014		
2015					
Localisation zonage /		Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources			
Critères de sélectivité / priorité		A voir en priorité sur les Aires d'alimentation			

Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 0 €																						
Coût total (hors PAT)			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	50	taux		taux		taux													
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	70	490000	245000																			
2013	75	525000	262500																			
2014	75	525000	262500																			
2015	85	595000	297500																			
Total	305	2135000	1067500																			
Tx de fin. public		50		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		100		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	5	5	5	25
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	5	5	5	5	25																	
<u>Partenaires potentiels :</u> Cette action vise principalement à échanger avec les structures animatrices des SPANC. Sur les volet industriels, la plate forme industrielle de Melle et la CCI doivent être mobilisées.																						

Objectif 1 : Lutter contre les pollutions à la source					
Sous objectif		Limiter les pressions non agricoles			
N° action 1-11		Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour limiter les autres risques de pollutions		Priorité 2	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Des nombreuses activités sont présentent sur le territoire. Elles peuvent ponctuellement représenter des risques pour la ressource, c'est notamment le cas de l'artisanat. Il est important qu'un maximum d'acteurs soient informés et sensibilisés à la protection de la ressource.			
		<u>Journée de sensibilisation/information pour les artisans du territoire Re-sources.</u> Il s'agira notamment : – d'améliorer les connaissances, – de réaliser des diagnostics environnementaux sur sites, – de développer des partenariats.			
		<u>Sensibilisation des scolaires:</u>			
		Interventions en milieu scolaire : sensibilisation sur la protection de la ressource en eau et la démarche Re-Sources. Aborder le cycle de l'eau, les usages, le milieu naturel, les traitements de l'eau, les métiers liés à l'eau, ...			
		Concertation avec les acteurs de l'eau et écoles du territoire afin d'élaborer un projet collectif : les classes d'eau.			
		En complément des journées qui seront assumées par l'animatrice du programme, des plaquettes d'informations seront conçues et produites par le syndicat.			
		Le dimensionnement de cette action repose donc sur des coûts liés à la production et à la reprographie de ces supports de communication.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Nombre de journées de sensibilisation	Total		Réalisé à remplir ultérieurement
			2011	3	
			2012	3	
			2013	3	
			2014	3	
2015	3				
Localisation zonage		/ Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources			

Critères de sélectivité / priorité	
---	--

Coût total et financements Part du Syndicat 4B : 700 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	3	875	350				262,5		87,5													
2013	3	875	350				262,5		87,5													
2014	3	875	350				262,5		87,5													
2015	3	875	350				262,5		87,5													
Total	12	3500	1400				1050		350													
Tx de fin. public		80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaire	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	5	5	5	25
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
	5	5	5	5	5	25																
<u>Partenaires potentiels :</u> Afin de toucher facilement les artisans du territoire, la CCI et les services économiques des collectivités locales seront associés.																						

VI.3.7. Fiches actions de l'objectif 2

Objectif 2 : Limiter les transferts		
Sous objectif	Favoriser des zones de dépollutions naturelles	
N° action 2-1	Aménager le paysage des secteurs sensibles afin de limiter le potentiel de transfert du milieu	Priorité 1
Maître d'ouvrage	prévu	SM4B
Description technique	La ressource est vulnérable sur l'ensemble de la zone. Toutefois, il existe des zones où le risque est maximal : les zones d'infiltration ponctuelles que constituent les gouffres (doline). Ces gouffres sont parfois situés dans des zones où l'activité de surface fait peser un risque important. Dans le cadre de cette action il s'agit de protéger ces zones particulièrement sensibles aux transferts de nitrates et produits phytosanitaires. Pour ce faire il est envisagé la mise en place de pratiques qui permettent de constituer des zones tampon. Cette action est principalement liée à la protection des zones karstiques du territoire. Le scénario proposé est de mettre en place des zones tampon sur une cinquantaine de points d'infiltration ponctuelle (gouffre) sur les zones concernées (voir actions 3-1 relative au recensements des gouffres). Autour de chacun de ces points d'infiltration ponctuelle, il s'agit de créer une zone tampon d'un rayon d'environ 50 mètres afin d'avoir un impact significatif sur les écoulements d'eau par ruissellement (de surface et hypodermique) et de limiter fortement le risque de dérive aérienne lors des traitements. La surface totale qui pourrait donc être engagée dans le cadre de cette action et de l'ordre de 36,5 ha. Le financement des pratiques alternatives autour de ces points d'infiltration ponctuelle (par exemple la mise en place d'herbe gérée de manière extensive) et finançable via l'action 1-2 dans le cadre des mesures agri-environnementales. Cette fiche action n'implique pas de moyens financiers particuliers, si ce n'est le temps d'animation nécessaire au suivi de la mise en place de ces zones tampon. Dans une optique de pérennisation de ces zones tampon, et pour compenser économiquement la faible productivité de ces dernières, la collectivité pourra ponctuellement, et en accord avec le propriétaire, acquérir une partie des surfaces qui seront dédiées à ces zones tampon. Cette maîtrise du foncier par la collectivité est prévue dans le cadre de l'action 1-8.	

Actions pré requises	<i>Action 3-1 : Recensement des gouffres</i>																	
Actions liées	<i>Actions 1-é MAEt et Actions 1-8 Maîtrise foncière</i>																	
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général																	
	Indicateur				Objectif	Réalisé à remplir ultérieurement												
	Nombre de gouffres protégés	Total		50														
		2011																
		2012		5														
		2013		10														
		2014		15														
		2015		20														
	Surface en zone tampon	Total		36,5														
		2011		0														
		2012		3,65														
		2013		7,3														
		2014		10,95														
		2015		14,6														
Localisation zonage /	<i>Autour des gouffres prioritaires (voir action 3-1)</i>																	
Critères de sélectivité / priorité																		
Coût total et financements - Part du Syndicat 4B : 0 €																		
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités									
			taux	50	taux	25	taux	25	taux	30								
Années	nombre	Coût total																
2011	5	0																
2012	10																	
2013	15																	
2014	20																	
2015		0																
Total	50	0																
Tx de fin. public					Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐									
Tx de fin. Agence / public					Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐									
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐									
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																	
	<i>Prévues dans les actions précédentes</i>																	
	<u>Partenaires potentiels :</u>																	
	<i>Pour ce qui concerne les zones humides, le programme d'actions doit naturellement s'appuyer sur les projets du Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne qui porte lui aussi un programme de mesures.</i>																	
Commentaires	<u>Niveaux d'objectifs :</u>																	
	Niveau 1					Niveau 2												
	La Scierie Infra					Les Inchauds												
	Mardillé					La Somptueuse												
Commentaires	Coupeaume 2					Pont de Gaterat Supra												
	La Scierie Supra																	

Objectif 2 : Limiter les transferts					
Sous objectif		Favoriser des zones de dépollutions naturelles			
N° action 2-2		Mise en place d'une protection pérenne des zones les plus sensibles par une maîtrise foncière		Priorité 2	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Cette action comprend le volet maîtrise foncière de l'action 2-1. Afin de pérenniser la mise en œuvre de zones-tampon autour des gouffres et captages d'eau potable, en accord avec le propriétaire, la collectivité pourra se porter acquéreur des terrains à hauteur de 50 m de rayon autour des zones infiltrations ponctuelles. L'ambition du programme d'actions étant de protéger 50 de ces points, la surface totale qui doit être considérée comme potentiellement acquise dans le cas du programme est de 36,5 hectares. Le coût des terrains à l'hectare qui a été envisagé est de 3200 €.			
Actions pré requises		Action 3-1			
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général				
	Indicateur			Objectif	Réalisé à remplir ultérieurement
	Nombre de gouffres protégés	Total	50		
		2011			
		2012	5		
		2013	10		
		2014	15		
		2015	20		
	Surface en zones tampon	Total	36,5		
		2011	0		
		2012	3,65		
		2013	7,3		
		2014	10,95		
		2015	14,6		
Localisation zonage		/ Autour des gouffres prioritaires (voir action 3-1)			
Critères de sélectivité / priorité					

Coût total et financements																					
Part du Syndicat 4B : 25280 €																					
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités												
			taux	_0	taux		taux		taux												
années	nombre	Coût total																			
2011																					
2012	3,65	12460	10112																		
2013	7,3	25280	20224																		
2014	10,95	37920	30336																		
2015	14,6	50560	40448																		
Total	36,5	126400	101120																		
Tx de fin. public		80			Envisagé Sollicité Acquis		Envisagé Sollicité Acquis		Envisagé Sollicité Acquis												
Tx de fin. Agence / public		100																			
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																				
	<table><tr><td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2011-2015</td></tr><tr><td>5</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>45</td></tr></table>									2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	10	10	10	10	45
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015															
	5	10	10	10	10	45															
	<u>Partenaires potentiels :</u>																				
Un travail d'information avec la SAFER pourrait permettre d'identifier des opportunité de vente qui, au cas par cas, pourraient trouver une cohérence avec la protection des gouffres.																					
<u>Niveaux d'objectifs :</u>																					
<table><tr><th>Niveau 1</th><th>Niveau 2</th></tr><tr><td>La Scierie Infra Marcillé Coupeaume 2 La Scierie Supra</td><td>Les Inchauds Pont de Gaterat Infra La Sompieuse Pont de Gaterat Supra Outres LesPré de la Rivière (F1 etP1) Grand Bois Battu</td></tr></table>									Niveau 1	Niveau 2	La Scierie Infra Marcillé Coupeaume 2 La Scierie Supra	Les Inchauds Pont de Gaterat Infra La Sompieuse Pont de Gaterat Supra Outres LesPré de la Rivière (F1 etP1) Grand Bois Battu									
Niveau 1	Niveau 2																				
La Scierie Infra Marcillé Coupeaume 2 La Scierie Supra	Les Inchauds Pont de Gaterat Infra La Sompieuse Pont de Gaterat Supra Outres LesPré de la Rivière (F1 etP1) Grand Bois Battu																				

Objectif 2 : Limiter les transferts					
Sous objectif		Lutter contre les infiltrations ponctuelles			
N° action 2-3		Améliorer la connaissance et mise en conformité des forages particuliers		Priorité 2	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Les forages privés peuvent constituer des fonds de pollutions ponctuelles lorsque des activités à risque sont réalisées à proximité et si ces forages n'ont pas été correctement conçus. La mise aux normes des forages défectueux permettrait donc une meilleure protection des nappes à l'échelle du territoire. À ce stade, les éléments disponibles n'ont pas permis de prendre en compte cette thématique de manière quantitative. Aussi la première étape de cette action constituera une étude de recensement, de diagnostic des forages privés et de leur état sur les zones les plus sensibles du territoire. Dans un second temps, pour les ouvrages qui devraient être mis en conformité, des aides sont disponibles dans le cadre des outils financiers des partenaires du programme Re-Sources. Les taux de financement envisageable s'étalent de 20 à 80 % des montants nécessaires à la mise en conformité des forages privés. Ce type d'action et envisageable suite à l'étude prévue dans l'action, toutefois n'intègre pas le programme d'actions territoriales du programme Re-Sources. L'étude de recensement et de diagnostic par expertise des forages privés est estimé à 20 000 €. À noter qu'elle pourrait être couplée avec l'étude expertise fonctionnement des nappes.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Réalisation de l'étude	Total		Réalisé à remplir ultérieurement
			2011		
			2012	1	
			2013		
			2014		
2015					
Localisation zonage		/ Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources			
Critères de sélectivité / priorité					

Coût total et financements Part du Syndicat 4B : 4000 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	1	20000	8000				6000		2000													
2013																						
2014																						
2015																						
Total	1	20000	8000				6000		2000													
Tx de fin. public		80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>5</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>19</td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	3	3	3	19
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	5	3	3	3	19																	
<u>Partenaires potentiels :</u> Les entreprises locales de forages peuvent être des sources d'information intéressantes sur les forages particuliers qui ont été réalisés sur le territoire.																						

VI.3.8. Fiches actions de l'objectif 3

Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche				
Sous objectif		Améliorer les connaissances		
N° action 3-1		Améliorer la connaissance sur les formations karstiques et leur rôle dans les contaminations de la ressource		Priorité 1
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B	
Description technique		Comme expliqué précédemment les gouffres constituent une des variables importantes dans la gestion des risques de pollutions des eaux souterraines. Il s'agit de mettre en place une étude qui permettra une meilleure caractérisation de l'ensemble des formations karstiques. Cette action comprend la mise en place d'une étude, en partenariat avec les associations spécialisées de la zone, qui pourra être réalisée dans le cadre d'un projet de stage d'étudiant en hydrogéologie. Le budget alloué à ce projet est de 40 000 € afin de couvrir les frais liés au recrutement d'un stagiaire, et les éventuelles analyses complémentaires qui seraient nécessaires (par exemple des traçages). Il est programmé que cette étude se déroule entre 2012 et 2013.		
Actions pré requises				
Actions liées				
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général		
		Indicateur		
		Réalisation de l'étude	Total	
			2011	
			2012	
			2013	1
			2014	
			2015	
		2015		
Localisation zonage /		Action prévue sur les aires d'alimentation où les risques sont les plus importants (zones karstiques)		
Critères de sélectivité / priorité				
Coût total et financements Part du Syndicat 4B : 8000 €				

Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	1	20000	8000				6000		2000													
2013	1	20000	8000				6000		2000													
2014																						
2015																						
Total	1	40000	16000				12000		4000													
Tx de fin. public		80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐														
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐														
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐														
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th><th>2012</th><th>2013</th><th>2014</th><th>2015</th><th>2011-2015</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td><td>5</td><td>10</td><td>0</td><td>0</td><td>25</td></tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	10	0	0	25
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	5	10	0	0	25																	
<u>Partenaires potentiels :</u> L'association locale des spéléologues pourra participer à cette étude, soit en accueillant un stagiaire en charge du projet, soit en faisant partie du comité de pilotage de l'étude si elle est confiée à un bureau d'études.																						

Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche					
Sous objectif		Améliorer les connaissances			
N° action 3-2		Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des nappes		Priorité 2	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Les études réalisées ont permis de conclure sur les risques de transfert et l'ampleur qui devait être donnée au programme d'actions. Pour mieux connaître la dynamique et le fonctionnement des nappes, un complément est nécessaire au travers d'une expertise hydrogéologique. L'étude complémentaire prévue sur ce point sera de type «expertise». Il s'agit de porter un regard sur les données disponibles pour aller au-delà de la vulnérabilité intrinsèque qui avait été définie dans le cadre de l'étude conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Outre une meilleure connaissance de la dynamique des ressources, il sera attendu de cette expertise la définition de points de suivi pertinents pour un suivi qualitatif des ressources captées. Cette étude est estimée à 20 000 €, elle est planifiée entre 2012 et 2013.			
Actions pré requises					
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Réalisation de l'étude	Total		Réalisé à remplir ultérieurement
			2011		
			2012		
			2013	1	
			2014		
			2015		
Localisation zonage		/ Action prévue pour les aires d'alimentation			
Critères de sélectivité / priorité					

Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 4000 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	1	10000	4000				3000		1000													
2013		10000	4000				3000		1000													
2014																						
2015																						
Total	1	20000	8000				6000		2000													
Tx de fin. public		80			Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public		50			Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2011-2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	10	0	0	0	15
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	10	0	0	0	15																	
<u>Partenaires potentiels :</u> Il est important que les hydrogéologues de l'Agence de l'Eau qui ont suivi l'étude de vulnérabilité des captages soient associés à la définition du cahier des charges et au suivi de l'étude. Par ailleurs, le BRGM sera associé au suivi de cette étude.																						

Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche					
Sous objectif		Améliorer les connaissances			
N° action 3-3		Améliorer la connaissance sur la qualité de la ressource		Priorité 2	
Maître d'ouvrage		prévu	SM4B		
Description technique		Sur le volet pesticides, les connaissances sur la qualité exacte de la ressource sont limitées. Un seul forage fait l'objet d'un suivi conséquent. Aussi, il est proposé au travers de cette action de mettre en œuvre un programme de suivi qualitatif des ressources, notamment sur le volet produits phytosanitaires, afin de mieux caractériser l'état initial des ressources ainsi que de la nappe, et surtout d'anticiper de futurs problèmes.			
		L'action prévoit la mise en place d'un protocole de suivi avec quatre analyses complètes par an sur une dizaine de points à l'échelle du territoire Re-Sources. Ce suivi est envisagé sur l'ensemble du programme, soit cinq ans.			
		10 forages sont programmés pour être suivis dans la mesure où un captage intègre déjà le réseau de suivi du bassin Adour-Garonne, il s'agit du captage de Grand Bois Battu, et les deux captages Pré de la rivière sur la commune de Chizé sont très proches l'un de l'autre.			
		170 analyses complémentaires sont donc à prévoir au total dans le cadre du suivi de ce programme d'actions. Le coût unitaire d'une analyse utilisé pour le dimensionnement de cette action et de 350 € hors-taxes .			
		La campagne pourrait démarrer à partir de l'automne 2011.			
Actions pré requises		Les résultats de l'étude sur le fonctionnement de la nappe, prévue dans l'action 3-2, pourrait permettre d'alléger le protocole de suivi à partir de 2013.			
Actions liées					
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général			
		Indicateur			
		Réalisation des analyses	Total		
			2011	10	
			2012	40	
			2013	40	
			2014	40	
			2015	40	

Localisation zonage /	<i>Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources</i>																					
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements																						
Part du Syndicat 4B : 11900 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	50	taux		taux	20	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011	10	3500	1750				1050		350													
2012	40	14000	7000				4200		1400													
2013	40	14000	7000				4200		1400													
2014	40	14000	7000				4200		1400													
2015	40	14000	7000				4200		1400													
Total	170	59500	29750				11900		5950													
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public			63		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2011-2015</td></tr> <tr> <td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>25</td></tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	5	5	5	5	25
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	5	5	5	5	25																	

Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche										
Sous objectif		Animer la démarche								
N° action 3-4		Animation du programme global						Priorité 1		
Maître d'ouvrage		prévu		SM4B						
Description technique		Cette action regroupe l'ensemble du travail d'animation de l'opération et la diffusion d'informations générales sur le programme (Lettres d'information Re-Source notamment).								
Actions pré requises										
Actions liées										
Dimensionnement et Objectifs chiffrés		Objectif général								
		indicateur			Objectif		Réalisé à remplir ultérieurement			
				Total						
				2011						
				2012						
				2013						
				2014						
		2015								
Localisation zonage /		Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources								
Critères de sélectivité / priorité										
Coût total et financements - Part du Syndicat 4B : 50000 €										
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités	
			taux	40	taux		taux	30	taux	10
Années	nombre	Coût total								
2011		51500	20600				15450		5150	
2012		51500	20600				15450		5150	
2013		51500	20600				15450		5150	
2014		51500	20600				15450		5150	
2015		51500	20600				15450		5150	
Total		257500	103000				77250		25750	
Tx de fin. public		80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐		
Tx de fin. Agence / public		50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐		
				Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐		
Commentaires		<u>Partenaires potentiels :</u> L'animation devra se coordonner avec les animateurs des autres démarches en cours sur le territoire Re-Sources, principalement sur les sujets Natura 2000 et Contrat de Rivière. De plus, des actions communes sont envisageables avec les bassins d'alimentation de captages voisins.								

Objectif 3 : Animer et piloter efficacement la démarche		
Sous objectif	Suivre la démarche	
N° action 3-5	Suivi et évaluation des actions en cours de programme	Priorité 1
Maître d'ouvrage	prévu	SM4B
Description technique	Compte tenu des ambitions du programme d'actions, un des principaux enjeux consiste à mettre en œuvre l'ensemble des projets envisagés. De plus, au cours des commissions de travail et des différents échanges avec les acteurs locaux, diverse questions et projets ont été envisagés. Dans le cadre de cette action, il est proposé que l'animatrice soit appuyée par des projets d'étudiants tous les ans. Les problématiques des étudiants qui seront recrutés seront systématiquement composés de la manière suivante : ✧ renseignement des indicateurs de suivi du programme et production d'une synthèse de l'année en cours, ✧ production d'un rapport en lien avec une problématique posée par le territoire et validée l'année précédente au comité technique. Concernant le deuxième point, et pour citer des exemples de problématiques, les questions posées lors des commissions d'élaboration du programme d'actions peuvent être prises en exemple: « Évaluation socio-économique de la mise en oeuvre des mesures agri-environnementales au travers de retour d'expériences sur le territoire et d'agriculteurs engagés dans ce type de démarche » ; « Synthèse bibliographique des techniques en lien avec les problématiques rencontrées sur le territoire »... Enfin, les projets d'étudiants pourraient être un outil pour assumer une partie du suivi individuel des exploitants qui se sont engagés dans des mesures volontaires. Par exemple, on peut imaginer que suite au diagnostic initial et à la contractualisation, un point soit établi à l'année N+2 pour faire le bilan de la période écoulée et des besoins et préoccupations en cours. Le format de ces projets d'étudiants peuvent être de deux types : ✧ projets de groupe d'étudiants en cours de formation dans leur cadre de module d'enseignement, ✧ stage de dernière année (six mois) d'élèves ingénieurs dans les écoles agronomie d'agriculture. Le budget annuel prévu pour ce type de projet a été estimé à 6250 €, ce qui permet de couvrir les indemnités de stage et les frais qui	

	pourraient être engagés (acquisition de données et déplacements)																					
Actions pré requises																						
Actions liées																						
Dimensionnement et Objectifs chiffrés	Objectif général																					
	indicateur				Objectif		Réalisé à remplir ultérieurement															
	Nombre de projets d'étudiants		Total																			
			2011																			
			2012		1																	
			2013		1																	
			2014		1																	
2015		1																				
Localisation zonage /			Action prévue pour l'ensemble du territoire Re-Sources																			
Critères de sélectivité / priorité																						
Coût total et financements - Part du Syndicat 4B : 5000 €																						
Coût total			Aide Agence		Aide Etat		Aide FEDER		Aide Collectivités													
			taux	40	taux		taux	30	taux	10												
Années	nombre	Coût total																				
2011																						
2012	1	6250	2500				1875		625													
2013	1	6250	2500				1875		625													
2014	1	6250	2500				1875		625													
2015	1	6250	2500				1875		625													
Total	4	25000	10000				7500		2500													
Tx de fin. public			80		Envisagé ☐		Envisagé ☐		Envisagé ☐													
Tx de fin. Agence / public			50		Sollicité ☐		Sollicité ☐		Sollicité ☐													
					Acquis ☐		Acquis ☐		Acquis ☐													
Commentaires	<u>Journées d'animation prévues pour accompagner cette action :</u>																					
	<table border="1"> <tr> <td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td><td>2014</td><td>2015</td><td>2011-2015</td></tr> <tr> <td>5</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td><td>65</td></tr> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015	5	15	15	15	15	65
	2011	2012	2013	2014	2015	2011-2015																
5	15	15	15	15	65																	
<u>Partenaires potentiels :</u> Les formations agronomiques et agricoles classiques peuvent être mobilisées au travers de projets d'étudiant et /ou de stage de fin d'études. Il faudra veiller à la concordance entre les questions posées et les thématiques développées dans les formations concernées. En effet on peut distinguer deux types de formations pour mener à bien ce type de projet : -Formation à la gestion des territoires (intéressant pour le volet évaluation socio-économique) -Formation à l'agronomie et l'environnement (intéressant pour des questions plus techniques)																						

VII. Organisation

VII.1. Animation territoriale du PAT

Comme il est décrit dans la fiche action 3-4, l'animation du PAT est assurée par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B qui a recruté une animatrice pour mener à bien ce programme.

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B, porteur de projet de ce programme, est chargé :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions,
- de financer une partie de coût du Plan d'actions territoriales (environ 20%).

Les missions de l'animatrice Re-Sources consistent à :

- élaborer puis animer le programme d'actions,
- préparer et animer les comités de pilotage, techniques et les commissions de travail,
- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers,
- coordonner les actions de lutte contre les pollutions,
- prendre en charge des actions liées à la sensibilisation,
- suivre les actions et réaliser les bilans annuels,
- représenter le porteur de projet localement,
- réaliser le bilan-évaluation au terme des 5 ans du contrat.

VII.2. Partenariats

Plusieurs partenaires sont sollicités afin de mettre en œuvre le programme Re-Sources sur le secteur de la Boutonne amont :

♦ **Partenaires financiers** : Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Poitou-Charentes, Département des Deux-Sèvres, l'Etat et l'Europe.

♦ **Partenaires techniques** : Partenaires financiers, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Chambre Régionale d'Agriculture, DDT 79, ARS 79, DREAL Poitou-Charentes, Coopératives agricoles, Association des Irrigants des Deux-Sèvres, Associations Environnementales, etc....

♦ **Réseau des animateurs** : La démarche mise en œuvre sur les BAC de la Boutonne amont est également initiée sur divers bassins d'alimentation de captages en Poitou-Charentes. Le réseau des animateurs de ces divers programmes se réunit plusieurs fois par an pour assurer des échanges d'expérience et des travaux communs.

VII.3. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'instance de validation avant décision qui se réunira à chaque étape majeure de l'avancement du programme pour valider les volets techniques ainsi que financiers.

Les objectifs du comité de pilotage sont :

- D'informer les participants de l'état d'avancement du programme,
- De favoriser la concertation entre les acteurs,
- De valider les étapes du programme Re-Sources avant décision finale du porteur de projet.

Présidé par Monsieur Pierre DEBORDE, Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B, le Comité de pilotage a pour objet de débattre des orientations prises par le porteur de projet, de valider les actions et d'en examiner le bilan. Il rassemble, au moins une fois par an :

- le Président et élus du SMAEP4B en charge du suivi de programme Re-Sources,
- les élus des communes des bassins d'alimentation de captages,
- l'animatrice du programme Re-Sources,
- le représentant de la Cellule Régionale du Programme Re-Sources,
- les représentants des partenaires financiers et techniques (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général des Deux-Sèvres, DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres, ARS des Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, DRAAF),
- le SAGE Boutonne,
- les autres acteurs du milieu agricole : les coopératives et négoce agricoles, FRCA, FR et FD CUMA, FR CIVAM, Agrobio Poitou-Charentes, syndicats agricoles...
- les SPANC concernés,
- les Pays et Communautés de Communes concernés,
- l'ONEMA et les autres représentants de la pêche et des rivières,
- les représentants d'associations environnementales,
- un représentant d'une association de consommateurs.

Après approbation du contenu du contrat, en tant que comité consultatif et décisionnel il se réunit pour examiner le bilan annuel des actions (ainsi que les bilans à mi-parcours et de fin de contrat), valider les actions de l'année à venir, évaluer les résultats obtenus et débattre des orientations à prendre.

VII.4. Comités techniques

Les objectifs du comité technique sont :

- D'assurer un suivi technique régulier de l'état d'avancement du programme,
- De donner un avis technique : cahiers des charges, choix de bureau d'études, mise en place des MAEt, validation de documents après remarques, ...
- De pré-valider ce qui sera présenté en Comité de Pilotage.

Le Comité technique rassemble les partenaires institutionnels, financiers et techniques :

- le SMAEP4B,
- la Cellule Régionale du Programme Re-Sources,
- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- la Région Poitou-Charentes,
- la DREAL Poitou-Charentes,
- la DRAAF Poitou-Charentes,
- le Département des Deux-Sèvres,
- l'ARS des Deux-Sèvres,
- la DDT des Deux-Sèvres,
- la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
- le SAGE Boutonne.

VII.5. Commissions / groupes de travail

Les objectifs des groupes de travail sont :

- De favoriser la mobilisation sur le terrain,
- De créer une dynamique de territoire,
- D'informer les acteurs locaux de l'état d'avancement du programme Re-Sources,
- D'impliquer et prendre en compte l'avis des acteurs locaux dans les décisions.

❖ La Commission agricole :

La commission agricole participe aux réflexions techniques, émet des propositions pour le comité de pilotage, suit la mise en œuvre des actions et joue un rôle moteur pour l'ensemble du programme.

L'objectif de la commission agricole est de réunir un groupe d'agriculteurs locaux représentatifs des bassins d'alimentation de captages afin de valider et/ou orienter les différentes actions liées à l'activité agricole.

La commission agricole rassemble :

- L'Animatrice Re-Sources
- Le SMAEP4B
- Des exploitants agricoles des bassins d'alimentation de captages

- La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Les coopératives et négoce agricoles du territoire
- La DDT des Deux-Sèvres
- Les autres organismes agricoles

❖ Groupe de travail « Assainissement »

Les objectifs du groupe de travail « assainissement » sont :

- Développer des outils de communication à diffuser auprès des habitants des secteurs vulnérables,
- Faire le point sur l'avancement des contrôles, diagnostics et mises aux normes des dispositifs d'assainissement non collectifs,
- Suivre les opérations groupées de demandes d'aides à la mise aux normes.

Le groupe de travail « assainissement » rassemble :

- L'Animatrice Re-Sources
- Le SMAEP4B
- Les élus des collectivités en charge de l'assainissement sur le territoire
- Les techniciens SPANC
- L'Agence de l'eau Adour Garonne

❖ Groupe de travail « Gestion différenciée des espaces communaux »

Les objectifs du groupe de travail « Gestion différenciée des espaces communaux » sont :

- Faire le point sur l'avancement des programmes de gestion différenciée,
- Développer des outils de communication à diffuser auprès des habitants.

Le groupe de travail « gestion différenciée des espaces communaux » rassemble :

- L'animatrice Re-Sources
- Le SMAEP4B
- Les élus des communes du territoire Re-Sources concernées
- Le Syndicat Mixte du Pays Mellois
- La FREDON
- La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

VIII. Analyse des risques et incertitudes

❶ Risques concernant des facteurs « techniques et psychologiques »

❖ *Sur le volet agricole :*

♦ Les considérations environnementales, avec leur cortège d'obligations réglementaires, sont jugées souvent contraignantes, génératrices de remise en cause d'un système établi parfois depuis longtemps, de jugements, mais aussi génératrices parfois d'investissements lourds économiquement et sans retour sur le revenu de l'exploitation, enfin avec parfois une compensation économique jugée insuffisante par les agriculteurs au regard des contraintes à respecter. On peut citer par exemple, le fractionnement des apports azotés, réalisés aujourd'hui par bon nombre d'agriculteurs mais adopté sur une dizaine d'années ou encore la pratique du désherbage mécanique ou mixte souvent jugée coûteuse (temps et investissement) et parfois mal perçue par le voisinage en cas de débordement par les adventices.

♦ L'évolution vers un système dit « durable » ou encore économe en intrants, faisable techniquement et viable économiquement dépendra également de la technicité de départ de l'exploitant, de sa volonté de remettre en cause parfois tout son système et aussi de l'état « zéro » de ses pratiques agricoles. La marge de progression sera d'autant plus difficile que les pratiques identifiées durant le diagnostic individuel seront éloignées du projet proposé à l'agriculteur à l'issue du diagnostic. D'où l'importance d'un accompagnement collectif suite au diagnostic individuel d'exploitation réalisé.

♦ Il existe un risque de non appropriation des MAE territorialisées par les agriculteurs du territoire. Celles-ci sont souvent jugées trop contraignantes et peu incitatives financièrement. Par ailleurs, les agriculteurs ont pour la plupart le recul des CTE et des CAD soit par leur propre expérience soit par celle d'un agriculteur voisin : « lourdeur » administrative de montage du dossier, retard dans les paiements, pénalités suite à des contrôles, et dispositifs CTE/CAD interrompus faute de financements suffisants.

♦ Concernant les actions de maîtrise foncière qui pourront être d'un intérêt certain sur des sites ponctuels où sont localisés des points d'infiltration préférentielle (gouffres) et donc où une vulnérabilité notable sera identifiée, dépendront à la fois du marché foncier qui se présentera durant les années de mise en œuvre du programme d'actions mais également de la volonté de l'agriculteur et/ou propriétaire de céder une parcelle sur laquelle des investissements ont potentiellement été réalisés (ex : irrigation ou encore drainage) et qui plus est proche de l'exploitation.

♦ Les techniques alternatives de désherbage tel que le désherbage mixte associant le désherbage chimique au désherbage mécanique commencent à séduire de plus en plus d'agriculteurs même s'il existe encore quelques freins au développement de cette technique : le coût du matériel, la nécessité d'un achat et d'une gestion en commun, la gestion technique difficile si le temps est pluvieux, le temps de travail supplémentaire.

- ♦ Concernant la fertilisation azotée, le niveau de sensibilité des exploitants agricoles est hétérogène et il y a une absence de prise de risque dans divers cas du fait que les agriculteurs veulent assurer un « bon rendement ».

- ♦ Le dispositif « Zones Soumises aux Contraintes Environnementales » concernant les captages classés prioritaires suite au Grenelle de l'Environnement induit une crainte générale sur celui-ci qui se fait ressentir sur le territoire. Il est appréhendé la mise en place de mesures réglementaires appliquées sur l'ensemble des BAC de la Boutonne amont à moyen voir court terme. Certaines mesures du programme d'actions Re-Sources sont jugées ambitieuses, notamment les MAEt « limitation de la fertilisation fixée à 120 UN » et la « réduction progressive de 40% de l'utilisation des produits phytosanitaires ». Les exploitants agricoles craignent que ces modalités d'application soient généralisées et réglementées.

- ♦ Passer volontairement de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique représente une véritable rupture de pratique pour l'agriculteur, que ce soit dans ses façons de faire et de penser son travail comme dans la gestion économique de son exploitation. Pour favoriser ce mode de production, un accompagnement, tant financier que technique, doit être mis en place.

❖ *Sur le volet non agricole :*

- ♦ Les actions vis-à-vis de l'entretien des espaces communaux peuvent être mal perçues par les élus et la population, sur un plan esthétique, car ils peuvent être parfois habitués à des villages vierges de toutes « mauvaises herbes ». Cela peut conduire à un échec dans l'acceptation de solutions alternatives jugées moins acceptables visuellement. Il sera nécessaire de sensibiliser les élus et les habitants en amont, sur l'intérêt de ces actions, les alternatives possibles (ex : trottoirs fleuris, zones végétalisées,...) et des adaptations possibles au niveau des plans de désherbage selon la fréquentation et l'importance de certains lieux du village.

- ♦ Diverses communes ont déjà entreprises des démarches pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires : gestion différenciée des espaces communaux, mais ne souhaitent pas signer la Charte Terre Saine.

❷ Risques concernant des facteurs économiques :

❖ *Sur le volet agricole :*

- ♦ La conjoncture économique de ces derniers temps avec l'augmentation des charges agricoles (fuel, engrais, phytosanitaires...) combinée à une grande fluctuation des prix des céréales oléo-protéagineux payés aux agriculteurs, influera très certainement sur les changements de pratiques des agriculteurs, qui leur seront proposées dans le cadre du diagnostic et de l'accompagnement individuel.

- ♦ La réalisation des investissements proposés en lien avec les actions d'accompagnement Re-Sources et les MAE territoriales (ex : bineuse, outils d'aides à la décision, aire de lavage/rinçage...), même s'ils font l'objet d'une demande de financement dans le cadre du PVE (Plan Végétal Environnement), dépendra de la capacité de financement de l'exploitant. En effet, même si le PVE propose de financer une partie (40 %) de l'investissement, une part reste à la charge de l'exploitant.

- ♦ La complexité des mécanismes de financement pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles peuvent limiter leur mobilisation.

- ♦ L'IFT d'objectif de 1,01 au bout des 5 ans de contractualisation oblige l'agriculteur à respecter un équilibre entre cultures nécessitant de nombreuses interventions techniques et des cultures moins sensibles. Autrement dit, c'est une gestion du risque au niveau de l'exploitation qui est proposée. Mais c'est aussi la gestion du budget approvisionnement, avec la notion du coût de production, qui représente un frein important pour la mise en place de cette mesure. Les exploitants agricoles, avec ces productions à haut enjeu économique, acceptent peu de prise de risque et donc peu de réduction de traitement de produits phytosanitaires.

Pour tout ce qui touche au volet agricole, on notera l'importance de la **dimension sociologique** et de l'**approche « psychologique »** dans le diagnostic individuel d'exploitation qui sera réalisé chez les agriculteurs. Les risques liés à ce facteur sont nombreux et il apparaît indispensable d'avoir cette approche particulière et peu réalisée jusqu'à maintenant d'où le caractère tout à fait « innovant » des diagnostics proposés dans le cadre du contrat de bassin.

❖ *Sur le volet non agricole :*

- ♦ La réhabilitation des puits et forages par les particuliers et/ou les agriculteurs dépendra du coût des travaux à entreprendre. On peut s'interroger également sur la volonté des particuliers d'investir dans des travaux pour la protection de ces puits/forages dans la mesure où un certain nombre sont abandonnés depuis longtemps.

- ♦ De la même manière, les actions de réhabilitations des assainissements non collectifs dépendront de la volonté et de la capacité des particuliers à financer les travaux et de l'obtention d'aides pour la réalisation de ces travaux. En effet, les particuliers ont bien souvent du mal à dissocier le bon fonctionnement de leur ANC pour leur propre besoin et le bon fonctionnement vis-à-vis du milieu naturel et de l'impact sur l'environnement.

- ♦ Enfin, les communes du territoire sont, pour la plupart, des petites communes, disposant de peu de moyens humains et financiers pour s'investir dans la formation de ses agents aux bonnes pratiques phytosanitaires, aux pratiques alternatives et pour investir dans du matériel alternatif au désherbage chimique.

⑥ Incertitudes concernant le retour des actions entreprises sur la qualité de l'eau :

La qualité des eaux des captages dépend très certainement de pratiques agricoles plus anciennes. La pollution actuelle aux triazines et à leurs métabolites résulte de l'utilisation de ces produits avant 1993, puisqu'ils sont depuis interdits d'utilisation. Le temps de récurrence de ces molécules est important d'où la nécessité d'accentuer la sensibilisation des acteurs locaux sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Par ailleurs, de nombreux processus peuvent conditionner l'évolution temporelle de la contamination d'un aquifère. Par conséquent, les améliorations des pratiques risquent de se traduire de manière différée dans le temps sur la qualité de l'eau des captages. Ainsi, il est fort probable que la visualisation de l'efficacité des actions mises en œuvre, notamment sur les baisses des concentrations en nitrates et des produits phytosanitaire des captages prioritaires, un suivi de la qualité des eaux bien au-delà des 5 années du contrat de territoire.

Les évaluations annuelles de la mise en œuvre des mesures au travers de l'action « suivi et évaluation des actions en cours de programme » (suivi d'indicateurs et réalisation de bilans annuels d'activité) et la prise en compte de ces risques suspectés, permettront d'identifier les freins à la mise en œuvre des actions et réorienter les actions par des mesures correctives.

IX. Analyse des conditions de pérennisation

La pérennisation du Contrat de territoire doit traiter ces deux objectifs qui sont essentiels :

- **suivre les résultats des actions engagées,**
- **proposer des améliorations et éventuellement de nouvelles actions.**

La **dynamique engagée** dans le cadre du diagnostic de territoire démontre la volonté locale de mettre en œuvre les actions Re-Sources. Il apparaît essentiel que les mesures proposées dans le cadre du contrat de territoire trouvent une pérennité au-delà des 5 années de mise en œuvre du PAT.

Les **actions de sensibilisation, formation, journées techniques, démonstrations, accompagnement**, agricoles et non agricoles, ont pour objectif l'acquisition d'une autonomie et d'une technicité dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de la qualité de l'eau, par les différents acteurs du territoire.

En particulier pour le **public agricole**, les actions du PAT, telles que les MAEt, l'**accompagnement vers des changements de systèmes** plus économes en intrants, les **investissements d'amélioration du matériel** existant voire d'achat de **nouveaux équipements** visant à réduire les pollutions par les fertilisants et les produits phytosani-

taires, devraient permettre une **durabilité des nouvelles pratiques et systèmes installés** via le PAT.

De la même manière, la mise en place de plans d'entretien communaux, l'acquisition de matériel alternatif au niveau des communes, l'adoption de la « Charte Terre Saine » devraient permettre la poursuite de pratiques respectueuses au-delà du PAT, compte-tenu de l'investissement humain et financier qu'elles nécessiteront.

Enfin, l'animation et la coordination des actions tout au long de la durée du PAT seront des facteurs essentiels conditionnant la réussite et la pérennité du projet. L'implication et l'appropriation du dispositif par les différents acteurs seront un gage de pérennité des actions pour l'avenir, ainsi que du maintien de la reconquête de la qualité de l'eau du captage.

L'évaluation des actions menées tout au long du PAT, le suivi des indicateurs et le bilan tiré au terme des 5 ans du PAT, constitueront autant d'informations pour pérenniser, entretenir, développer et réorienter les actions.

L'étude sur le **fonctionnement des nappes** et l'étude d'**amélioration des connaissances des formations karstiques**, permettront l'identification des secteurs des BAC présentant une forte vulnérabilité. Une action de sensibilisation sur les gouffres sera mise en place durant les premières années du PAT afin d'aboutir à une gestion adaptée sur ceux-ci. Une concertation avec les exploitants agricoles sur ces secteurs sera accentuée en vue d'aboutir à des aménagements paysagers de protection des zones d'infiltration préférentielle. Par ailleurs, la mobilisation d'actions fortes, notamment l'**acquisition foncière** ou encore le développement de l'**agriculture biologique**, sera privilégiée afin d'assurer une protection efficace des zones sensibles aux transferts de nitrates et produits phytosanitaires.

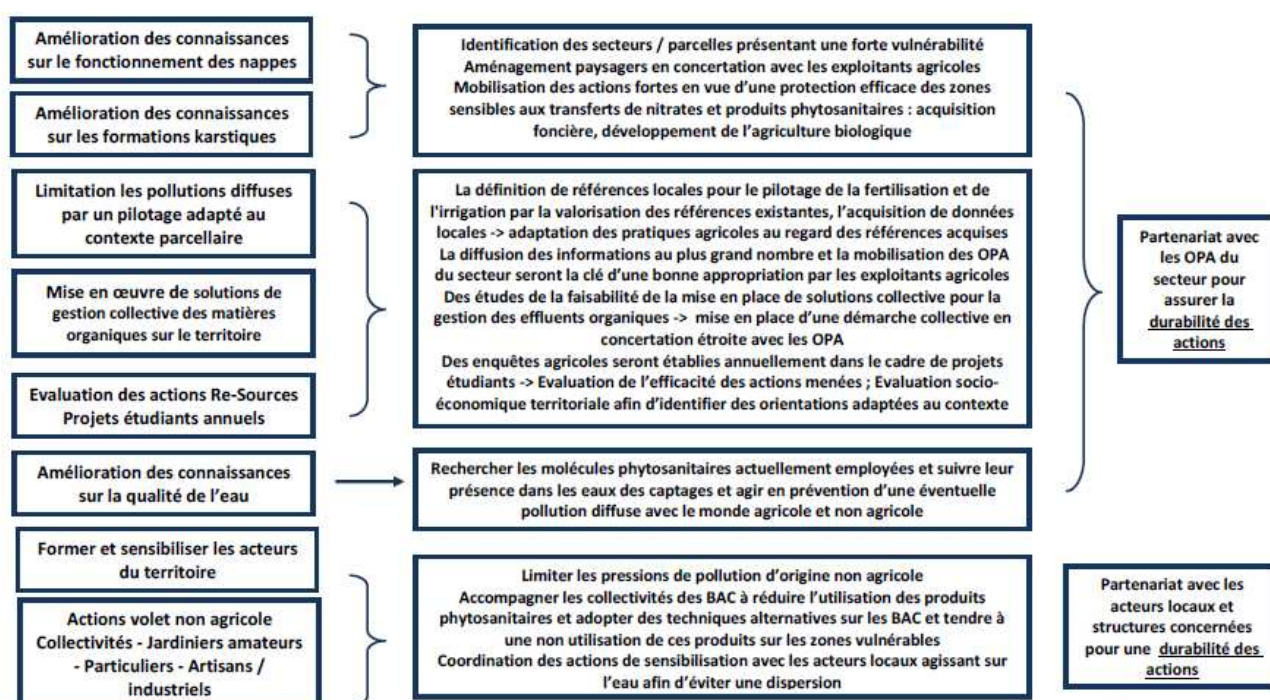
La définition de **références locales** dans l'objectif d'aboutir à un **pilotage adapté de la fertilisation et de l'irrigation** par une valorisation des références existantes et l'acquisition de données locales pourra permettre d'impulser des adaptations des pratiques agricoles adaptées au contexte locale. La diffusion des informations et la mobilisation des OPA du secteur seront prédominantes pour assurer une bonne appropriation des références acquises par les exploitants agricoles et donc une durabilité de cette action. Par ailleurs, des études de la faisabilité de la mise en place de **solutions collectives pour la gestion des effluents organiques** seront établies.

Enfin des **projets étudiants** qui seront mis en place annuellement sur le territoire permettront de quantifier les changements de pratiques durables qui seront mis en œuvre par les exploitants des BAC prioritaires après mobilisation des outils du PAT, notamment les MAEt. Ainsi, les changements induits par les exploitants agricoles suite à la contractualisation des MAEt seront quantifiés l'année ou 2 années après l'engagement afin de juger de la pertinence et des gains en termes d'azote apporté sur chacun des BAC prioritaires. Ces projets étudiants seront également l'opportunité de mener une étude globale de territoire incluant des exploitants agricoles ayant ou non contractualisés des MAEt afin d'établir une analyse socio-économique territoriale en concertation

étroite avec les organisations professionnelles agricoles. Cette étude globale socio-économique pourra permettre la mise en exergue des freins et leviers aux changements de pratiques à l'échelle du territoire et de définir de nouvelles mesures adaptées au contexte socio-économique local, des adaptations des filières existantes au regard du potentiel de développement sur le secteur.

La mise en place de ces actions nécessite de privilégier une **concertation étroite** avec l'ensemble des structures agricoles recensées sur le territoire. Ce partenariat avec les OPA est essentiel afin d'aboutir à une durabilité des actions.

La stratégie en vue d'une pérennisation du contrat de territoire peut être synthétisée de la manière suivante :



X. Suivi-évaluation

X.1. Tableau de bord sur les résultats attendus

Le tableau de bord du projet est constitué des indicateurs régionaux élaborés dans le cadre du programme Re-Sources, homogénéisés avec ceux des PAT de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La liste exhaustive est fournie en annexe 1 de ce document.

En compléments, les indicateurs de suivi des actions présentés dans les fiches actions seront remplis.

X.2. Moyens techniques, humains et financiers

Chaque année, un **programme d'actions annuel détaillé** sera élaboré, respectant le programme d'actions approuvé par les partenaires et tenant compte du bilan des actions menées les années précédentes. Ce plan d'actions annuel doit être présenté et validé lors d'une réunion du comité de pilotage.

Chaque année, un **bilan de l'état d'avancement technique et financier** du contrat sera dressé par le porteur de projet. Ce bilan s'accompagnera des perspectives pour l'année suivante.

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- de faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- de vérifier la pertinence et la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire,
- de favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- d'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- de justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Une attention particulière sera portée au **bilan à mi-parcours** (année 3). Le constat de dérives préjudiciables à l'atteinte des objectifs du contrat pourra conduire l'agence de l'eau à revoir sa participation voire mettre fin à tout ou partie de ses engagements. Les objectifs du contrat sont à la fois des objectifs de moyens et des objectifs de résultats, mais compte tenu de l'inertie des systèmes, le bilan à mi-parcours portera principalement sur les objectifs de moyens.

Le suivi et l'évaluation du programme s'appuient sur des indicateurs de trois types :

- indicateurs de moyens (tableaux de bord)
- indicateurs d'évaluation (évaluation de l'impact des actions)
- indicateurs de résultats (suivi qualité des eaux).

Un projet, actuellement mené par la cellule coordinatrice Re-Sources, vise à collecter annuellement les données des OPA relatives aux plans de fumure et cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires pour chaque AAC Re-Sources.

Ces données acquises permettront d'effectuer une évaluation plus fine de l'efficacité des actions menées dans le cadre du PAT et mettre en apparence les évolutions de pratiques agricoles établies sur les BAC prioritaires. Ces données viendront compléter celles récoltées avec la réalisation des 100 diagnostics individuels d'exploitation réalisés sur le territoire Re-Sources ainsi que les enquêtes agricoles annuelles qui seront établies dans le cadre de projets étudiants.

L'annexe 1 présente la liste des indicateurs à renseigner annuellement ou au minimum en début de contrat (état zéro et objectifs) puis en fin de contrat pour certains paramètres. Cette liste résulte des besoins minimums des partenaires financiers Ressources, complétée au niveau local en fonction du contexte du territoire.

En année 5 du contrat, un diagnostic global et complet sera réalisé afin de faire le bilan des 5 années d'actions et d'identifier les suites à engager (renouvellement du contrat).

Le bilan-évaluation de fin de contrat sera présenté dans les instances de chaque financeur.

XI. Récapitulatif du budget et plan de financement

XI.1. Récapitulatif

Plan de financement général

						2011	2012	2013	2014	2015	Part SMAEP48
Objectifs / opérations	Maître d'ouvrage	Objectifs chiffrés (réalisateurs)	Coût total 2011-2015	Montant d'aide maximum Agence 2011-2015	Co-financement envisagé	coût action	coût action	coût action	coût action	coût action	
VOLET AGRICOLE											
Diagnostic individuel d'exploitation	SMAEP48	70 diagnostics individuels d'exploitation	118 500 €	50% (passée à 60 € / jour pour les diagnostics)	SMAEP48 - Région - CDTN	83 950 €	35 050 €				23 900 €
Mesures agro-environnementales : Hors MAE relatives à l'agriculture biologique	Agriculteurs	Contractualisation sur 30 % des parcelles de la S.A.U. soit 2957 ha dont MAE Herbes : 625 ha - MAE Grandes Cultures : 2032 ha	2 547 950 €	75 %	FRADER - Région - CDTN - MAE	947 520 €	1 095 100 €	844 230 €			
Mesures agro-environnementales : MAE relatives à l'agriculture biologique	Agriculteurs	Objectifs de contractualisation : 244 ha "Convention à l'Agriculture Biologique" et 246 ha "Maintien à l'Agriculture Biologique"	706 205 €	50%	FRADER - Région - CDTN - MAE	241 080 €	287 900 €	179 125 €			
Plan Végétal Environnement	Agriculteurs	15 % des agriculteurs du DAC soit 50 dossiers PVE	800 000 €	30%	Etat - Europe - Région - CDTN - Agriculteurs	100 000 €	200 000 €	200 000 €			
Pilotage adapté au contexte parcelaire	SMAEP48	50 parcelles de référence suivies 20 exploitants agricoles volontaires impliqués dans la démarche	81 700 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	40 850 €	10 213 €	10 213 €	10 213 €	10 213 €	15 240 €
Former et sensibiliser les professionnels agricoles	SMAEP48	4 journées d'information / démonstration organisées par un Nombre de participants aux journées techniques	20 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	2 500 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	2 500 €	4 000 €
Gestion collective des matières organiques	SMAEP48	Réalisation des études : 1 étude de faisabilité d'une CUMA d'épandage et/ou de compostage ; 1 étude de type co-bénéficiaire de la mise en place d'une filière de méthanisation	41 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	20 500 €	20 500 €				11 200 €
Aménagement paysager	SMAEP48	50 formations horticopes protégées	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Matrices foncières	SMAEP48	Acquisition de parcelles sur les zones vulnérables des DAC : 36,5 hectares	126 400 €	100%	SMAEP48 - Région - CDTN - CDTN - Agriculteurs		12 640 €	25 280 €	37 920 €	50 560 €	25 280 €
Pack Agriculture Biologique	SMAEP48 et Agence PC	100 % des agriculteurs des DAC informés	88 950 €	50%	Région et ANPC		15 750 €	15 300 €	12 375 €	15 525 €	
VOLET NON AGRICOLE											
Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires non agricoles	SMAEP48 et communes du territoire	100 % des agents formés 100 % des pulverisateurs des communes diagnostiqués 25 communes du territoire réalisant un plan d'action	375 000 €	40%	SMAEP48 - Région - CDTN et Communes (pour actions pilotes / communes)	108 500 €	150 000 €	120 000 €			
Former et sensibiliser les acteurs non agricoles : communes, particuliers et scolaires	SMAEP48 et porteur de projet particulier	100 % des habitants du DAC informés	100 000 €	40%			25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
Limiter la pression liée aux effluents domestiques	SMAEP48	100% des ANC du territoire contrôlés 100% des ANC non conformes réhabilités sur les zones de forte vulnérabilité des DAC	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et limiter les autres risques de pollution	SMAEP48	Nombre de journées d'information réalisées Nombre de participants aux journées d'information Nombre de classes d'auditorium	3 500 €	40%			875 €	875 €	875 €	875 €	700 €
VOLET GENERAL											
Amélioration des connaissances sur les formations horticopes	SMAEP48	Réalisation de l'étude	40 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER		20 000 €	20 000 €			8 000 €
Etude sur le fonctionnement des nappes	SMAEP48	Réalisation de l'étude	20 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	10 000 €	10 000 €				4 000 €
Amélioration des connaissances sur la qualité des ressources	SMAEP48	10 points de suivi 4 d'analyses effectuées par an pour chaque point de suivi	58 500 €	50%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	3 500 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	11 300 €
Amélioration des connaissances et mise en conformité des forages des particuliers	SMAEP48	Réalisation de l'étude	20 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER	10 000 €	10 000 €				4 000 €
Animation	SMAEP48	Coordonner la mise en œuvre des actions - Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux - Suivre et évaluer l'efficacité du programme	257 500 €	40%	SMAEP48 - Région - CDTN - FRADER	81 500 €	81 500 €	81 800 €	81 500 €	81 800 €	81 500 €
Suivi-évaluation des actions Ha-Sources	SMAEP48	Evaluer l'efficacité des actions et le cas échéant réorienter	25 000 €	40%	SMAEP48 - CDTN - Région - FRADER		6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	5 000 €
TOTAL OPERATIONS			5 152 105 €			1 518 130 €	1 930 676 €	1 515 775 €	163 133 €	176 423 €	162 820 €

Répartition financière par BAC

Objectifs / opérations	Coût total 2011-2015	Les Inchauds	PGI	Scierie I	La Somptueuse	PGS	Marcillé	Pré de la rivière	Coupeaume 2	Scierie S	Les Outres	Grand Bois Battu
VOLET AGRICOLE												
Diagnostics individuels d'exploitation	119 500 €	522 €	7 009 €	21 928 €	6 365 €	6 091 €	28 024 €	5 400 €	19 112 €	20 725 €	1 245 €	3 080 €
MAEt hors AB	2 547 850 €	11 131 €	149 430 €	467 518 €	135 713 €	129 866 €	597 497 €	115 137 €	407 476 €	441 882 €	26 535 €	65 664 €
MAEt AB	706 205 €	3 085 €	41 419 €	129 585 €	37 616 €	35 996 €	165 612 €	31 913 €	112 943 €	122 480 €	7 355 €	18 201 €
Aménagement du paysage sur les secteurs sensibles	0 €	Niveau d'action 2		Niveau d'action 1	Niveau d'action 2	Niveau d'action 2	Niveau d'action 1		Niveau d'action 1	Niveau d'action 1		
Maîtrise foncière	126 400 €	573 €	7 686 €	24 047 €	6 980 €	6 680 €	30 733 €	2 961 €	20 959 €	22 728 €	1 365 €	1 689 €
TOTAL OPERATIONS	3 499 955 €	15 311 €	205 544 €	643 078 €	186 675 €	178 633 €	821 865 €	155 411 €	560 489 €	607 815 €	36 500 €	88 633 €

	2011				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	51 500,00	5 150,00	15 450,00	20 600,00	41 200,00
Actions	1 444 600,00	62 330,00	433 775,00	897 295,00	1 393 400,00
Dont MAEt	1 088 600,00	0	332 420,00	756 180,00	1 088 600,00
Dont PVE	100 000,00	20 000,00	50 000,00	30 000,00	100 000,00
Total	1 496 100,00	67 480,00	449 225,00	917 895,00	1 434 600,00

	2012				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	57 750,00	5 775,00	17 325,00	23 100,00	46 200,00
Actions	1 882 927,50	83 038,75	588 801,25	1 143 122,00	1 814 962,00
Dont MAEt	1 343 100,00	0	407 525,00	935 575,00	1 343 100,00
Dont PVE	200 000,00	40 000,00	100 000,00	60 000,00	200 000,00
Total	1 940 677,50	88 813,75	606 126,25	1 166 222,00	1 861 162,00

	2013				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	57 750,00	5 775,00	17 325,00	23 100,00	46 200,00
Actions	1 268 022,50	65 098,75	410 245,75	743 545,00	1 218 889,50
Dont MAEt	822 355,00	0	250 119,00	572 236,00	822 355,00
Dont PVE	200 000,00	40 000,00	100 000,00	60 000,00	200 000,00
Total	1 325 772,50	70 873,75	427 570,75	766 645,00	1 265 089,50

	2014				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	57 750,00	5 775,00	17 325,00	23 100,00	46 200,00
Actions	105 382,50	9 221,25	15 126,25	59 958,50	84 306,00
Dont MAEt	0	0	0	0	0
Dont PVE	0	0	0	0	0
Total	163 132,50	14 996,25	32 451,25	83 058,50	130 506,00

	2015				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	57 750,00	5 775,00	17 325,00	23 100,00	46 200,00
Actions	118 672,50	9 916,25	14 376,25	70 645,50	94 938,00
Dont MAEt	0	0	0	0	0
Dont PVE	0	0	0	0	0
Total	176 422,50	15 691,25	31 701,25	93 745,50	141 138,00

	Total 2011 – 2015				
	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide Agence	Total des aides
Animation territoriale	282 500,00	28 250,00	84 750,00	113 000,00	226 000,00
Actions	4 819 605,00	229 605,00	1 462 324,50	2 914 566,00	4 606 495,50
Dont MAEt	3 254 055,00	0	990 064,00	2 263 991,00	3 254 055,00
Dont PVE	500 000,00	100 000,00	250 000,00	150 000,00	500 000,00
Total	5 102 105,00	257 855,00	1 547 074,50	3 027 566,00	4 832 495,50

XII. Annexes du document de présentation du Plan d'Action

Annexe 1 : Tableau de bord et indicateur de suivi

Annexe 2 : Les fiches de présentation du diagnostic par BAC

Indicateurs de suivi - Données

BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
BAC			
Surface totale (ha)		Diagnostic	Annuelle
Surface sensible définie dans le diagnostic (ha)		Diagnostic	Annuelle
Surface sensible Z1 (ha)		Diagnostic	Annuelle
Surface sensible Z2 (ha)		Diagnostic	Annuelle
Surface sensible Z3 (ha)		Diagnostic	Annuelle
Nb de communes		Diagnostic	Annuelle
Nb abonnés (population desservie)		ASR/porteur de projet	Annuelle
Nb habitants du BAC		Diagnostic	Annuelle
Nombre de points de captage AEP		ARS	Annuelle
Nombre de prises d'eau ayant une DUP pour les PPC		ARS	Annuelle
Nombre de prises d'eau dont les travaux ou actions inscrits dans la DUP sont mis en oeuvre		ARS	Annuelle
Nombre d'unités de traitement (phyto, bactério, nitrate)		Porteur de projet	Annuelle
Volume produit par le porteur de projet (m3)		Porteur de projet	Annuelle
Linéaire de cours d'eau (km)		Diagnostic	Annuelle
Surface boisée (ha)		Diagnostic + retours terrain	Annuelle
SAGE (nom + état d'avancement)		Agence de l'eau	Annuelle
ESU - Numéro des masses d'eau superficielles concernées:		Agence de l'eau	Annuelle
ESO - Numéro des masses d'eau souterraines concernées:		Agence de l'eau	Annuelle
AGRICOLE			
SAU (ha)		DDT/diagnostic	Annuelle
Nb d'exploitations		DDT/diagnostic	Annuelle
Nb d'exploitations sur les surfaces sensibles (voir si chiffre disponible)		Diagnostic	Annuelle

Remarque : Fréquence annuelle pour tenir compte des évolutions possibles de certaines données au cours du programme dans les calculs d'indicateurs - vu avec ORE : report d'une année sur l'autre possible si pas de changements

Indicateurs de suivi - Qualité de l'Eau / Milieu Naturel

	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX			
QUALITE DE L'EAU BRUTE			
Existence d'un suivi de la qualité des eaux adapté aux enjeux		Programme d'action	T0
Nitrates (mg/l)	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
Phosphore total (mg/l)	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
Matières organiques (mg/l)	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
Pesticides (µg/l)	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
totaux	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
par substance recherchée	Moyenne/Maximum	Suivi qualité	Annuelle
<i>présentation classique des évolutions de concentration par rapport aux normes</i>			
PRISE D'EAU POTABLE PRINCIPALE OU EXUTOIRE DU BASSIN VERSANT			
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 50 mg/l pour les nitrates (nb de dépassement de la norme/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Fréquence annuelle de dépassement de l'objectif du contrat pour les nitrates (nb de dépassement de l'objectif/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,1 µg/l pour les pesticides (par molécule) (nb de dépassement de la norme/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Fréquence annuelle de dépassement de l'objectif du contrat pour les pesticides (par molécule) (nb de dépassement de l'objectif/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,5 µg/l pour les pesticides (toutes molécules) (nb de dépassement de la norme/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Fréquence annuelle de dépassement de l'objectif du contrat pour les pesticides (toutes molécules) (nb de dépassement de l'objectif/nb de prélèvements - %)		Suivi qualité	Annuelle
Nombre de masses d'eau en bon état		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau déclassées pour les nitrates		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau déclassées pour les pesticides		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau déclassées pour le phosphore		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau déclassées pour les macropolluants		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat

Nombre de masse d'eau en risque ou doute pour la morphologie		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Linéaire de cours d'eau en risque ou doute pour la morphologie (km)		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau souterraines en bon état chimique		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
Nombre de masses d'eau souterraines en bon état quantitatif		Agence de l'eau	T0 + Tfin de contrat
MILIEUX NATURELS			
Linéaire de bandes enherbées (km)		Diagnostic contractualisation retours terrain	Annuelle
Linéaire de haies (km)			Annuelle
Surface sensible protégée / surface totale			Annuelle
Surface sensible protégée par les collectivités (ex: maîtrise foncière) / ST			Annuelle
Surface sensible protégée par les agriculteurs (ex : bonnes pratiques) / ST			Annuelle
Surface sensible protégée / surface sensible totale			Annuelle
Surface sensible protégée par les collectivités (ex: maîtrise foncière) / S sensible T			+ Annuelle
Surface sensible protégée par les agriculteurs (ex : bonnes pratiques) / S sensible T			+ Annuelle
Surface boisée / surface totale			Annuelle
Surface boisée / surface sensible totale			Annuelle
Linéaire de berge protégé naturellement ou par aménagement (km)			Annuelle
Linéaire de berge concerné par des parcelles à risques (km)			Annuelle
Travaux ou actions sur les zones humides (ha)			Annuelle

Surface sensible protégée = MAE, prairies, boisement, bonnes pratiques (réduction d'intrants) ...

Tenir compte du risque de non exhaustivité

Indicateurs de suivi – Collectivités / Industriels / Particuliers

	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
COLLECTIVITES			
Assainissement collectif			
Rejet dans le milieu par raccordement (qtité/raccordement)		Techniciens assainissements	Annuelle
Saturation des STEP (nb de raccordements/capacité STEP)			Annuelle
Travaux sur ouvrage d'assainissement collectif (nb de réhabilitation+nouveaux ouvrages) - (évolution)			Annuelle
Phytosanitaires			
Nombre de partenaires impliqués en zone non agricole (maître d'oeuvre non agricole)		Porteur de projet si action plan de désherbage ou charte	Annuelle
Nombre de communes ayant fait un diagnostic pollutions diffuses et/ou ponctuelles			Annuelle
% d'utilisateurs phyto ayant reçu une formation (nb agents formés/nb agents total)			Annuelle
Nombre d'applicateurs ayant le DAPA			Annuelle
Nb de locaux de stockage phyto aux normes (nb locaux aux normes/nb total locaux)			Annuelle
Nb de chartes de désherbage signées (nb de chartes/nb total communes)			Annuelle
Consommation surfacique (qtité produit utilisée/surface entretenue chimiquement)			Annuelle
% surface entretenue par matériel alternatif (surface entretenue avec alternatif/surface totale entretenue)			Annuelle
% surface entretenue chimiquement (surface entretenue chimiquement/surface totale entretenue)			Annuelle
Nb de plans de désherbage communaux/nb total de communes			Annuelle
Nb de communes utilisant du matériel de désherbage alternatif			Annuelle

PARTICULIERS			
% de puits contrôlés (nb contrôlés/nb recensés) (<i>à voir</i>)		Retours terrain ?	Annuelle
Taux de conformité des puits/forages contrôlés (nb aux normes/nb contrôlés) (<i>à voir</i>)		Retours terrain ?	Annuelle
Assainissement non collectif			
% installation ANC diagnostiquée (nb de diag réalisé/nb habitation non raccordée)		Techniciens SPANC	Annuelle
Bilan annuel des contrôles ANC (nb de diag + nb de pts noirs) - (<i>évolution</i>)		Techniciens SPANC	Annuelle
Nombre de points noirs diagnostiqués		Techniciens SPANC	Annuelle
Nb de réhabilitation ANC déclarée - (<i>évolution</i>)		Techniciens SPANC	Annuelle
INDUSTRIELS			
Qtité de rejet dans le milieu (par paramètre) (<i>évolution</i>)		Enquête animateur	Annuelle
Qtité d'effluents épandus (<i>évolution</i>)		Enquête animateur	Annuelle
Nb d'arrêtés (raccordement) (<i>évolution</i>)		Enquête animateur	Annuelle
% d'entreprises ayant un plan de prévention des risques (nb ayant un plan/nb ayant un risque de pollution ponctuelle dans le milieu)		Enquête animateur	Annuelle

Assainissement collectif : Voir les bilans des services concernés, il est probable que les indicateurs ne puissent pas être calculés tels qu'envisagés ici.

Indicateurs de suivi – Indicateurs agricoles

Prévoir données PAC. Réalisation de 30 enquêtes agricoles maximum	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
DONNEES EVOLUTIVES (BASE DONNEES PAC - DDAF)			
Nb d'éleveurs <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Nb de viticulteurs <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Nb d'agriculteurs bio <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Nb UGB/ha herbe		Calcul animateur	Annuelle
Surface en bio <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en bio/surface totale		Calcul animateur	Annuelle
Surface en prairie <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont permanentes <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont temporaires <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en prairies/SAU		Calcul animateur	Annuelle
Surface en céréales <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont blé tendre <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont orge <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont blé dur <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en sorgho <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en maïs <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont ensilage <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
dont grain <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en colza <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en tournesol <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en protéagineux <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en vigne <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Surface en maraîchage <i>(évolution)</i>		DDT	Annuelle
Nombre de partenaires agricoles		Animateur	Annuelle

POLLUTION PONCTUELLE (Lien enquêtes agricoles)			
Nb de stockage azote aux normes/nb enquêtes		Enquêtes	Annuelle
Nb d'exploitation présentant un risque de pollution ponctuelle/nb enquêtes		Enquêtes	Annuelle
Nb de pulvérisateurs équipés d'une cuve de rinçage/nb enquêtes		Enquêtes	Annuelle
POLLUTION DIFFUSE (Lien enquêtes agricoles)			
Azote			
Pression azotée (azote minéral/SAU)		Enquêtes	Annuelle
Pression azotée (azote organique/SAU)		Enquêtes	Annuelle
Pression azotée (azote total/SAU)		Enquêtes	Annuelle
Bilan CORPEN « azote » avant minéral		Enquêtes	Annuelle
Bilan CORPEN « azote » après minéral		Enquêtes	Annuelle
Reliquat d'azote moyen post-récolte (kg N / ha SAU)		Enquêtes	Annuelle
<i>Idem phosphore le cas échéant</i>			
% sols nus en hiver		Enquêtes	Annuelle
% CIPAN		Enquêtes	Annuelle
Pesticides			
Nb d'agriculteurs utilisant les techniques alternatives/nb enquêtés		Enquêtes	Annuelle
Calcul de l'IFT		Organisme de conseil/Animateur	Annuelle
Surface avec une réduction IFT/ sau		DDT/CNASEA	Annuelle
Surface avec réduction IFT par culture / surface totale culture		DD/CNASEA	Annuelle
Surface en maïs en désherbage mécanique /surface totale maïs		DRAAF ?	Annuelle
Surface en vigne avec un enherbement inter-rangs / surface totale vigne		DRAAF ?	Annuelle
MAE/PVE			
Nb de contrats MAE		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
Surface totale engagée (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
Dont			

couver01 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
Couver06 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
ferti01 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
herbe02 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
herbe03 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
Linea01 (km)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
phyto02 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
phyto03 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
phyto04 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
phyto05 (ha)		DDT/CNASEA + Animateur	Annuelle
<i>à compléter si nécessaire</i>			
Nb de contrats dispositif A		DDT/CNASEA	
Surface engagée en A		DDT/CNASEA	
Nb de contrats dispositif C		DDT/CNASEA	Annuelle
Surface engagée en C		DDAT/CNASEA	Annuelle
Nb de contrats dispositif D		DDT/CNASEA	Annuelle
Surface engagée en D		DDT/CNASEA	Annuelle
Nb de contrats dispositif E		DDT/CNASEA	Annuelle
Surface engagée en E		DDAT/CNASEA	Annuelle
Nb de PVE		DDT/CNASEA	Annuelle
EXPLOITATIONS AGRICOLES			
Nb d'agriculteurs appartenant à un groupe / nb d'exploitations		Animateur	Annuelle
Nb de diagnostics d'exploitation réalisés / nb d'exploitations		Animateur	Annuelle
Nb d'exploitations s'étant engagé à des aménagements ou modifications de pratiques		Animateur	Annuelle
Nb d'exploitations ayant reçu du conseil individuel relatif au programme		Animateur	Annuelle
Nb d'agriculteurs engagé dans une démarche obligeant à l'enregistrement de pratique		Animateur	Annuelle
Nb d'exploitations dont l'enregistrement est insuffisant/nb enquêtes		Animateur/enquêtes	Annuelle
Nb d'exploitations aux normes/nb d'exploitations		DDT	Annuelle

Indicateurs de suivi – Communication / Sensibilisation

	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
ANIMATION			
Nombre de jours passés à la coordination		Animateur	Annuelle
Nombre de réunions des comités techniques et comités de pilotage		Animateur	Annuelle
ETP consacrés à l'animation, la coordination et le suivi		Animateur	Annuelle
Nombre de partenaires (ou structures) associés au comité de pilotage		Animateur	Annuelle
AGRICULTURE			
Nb de documents de communication à disposition (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de documents de communication distribués (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de journées de démonstration organisées pour les agriculteurs (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb d'agriculteurs participants aux journées de démonstration (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de réunions publiques organisées pour les agriculteurs (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb d'agriculteurs participants aux réunions publiques (évolution)		Animateur	Annuelle
NON AGRICOLE			
Nb de documents de communication à disposition (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de documents de communication distribués (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de journées de démonstration organisées (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de participants aux journées de démonstration (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de réunions publiques organisées (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb de participants aux réunions publiques (évolution)		Animateur	Annuelle
TOUT PUBLIC			
Nb d'articles parus dans le bulletin municipal (évolution)		Animateur	Annuelle
Nb d'articles parus dans la presse (évolution)		Animateur	Annuelle
Indicateur de sensibilisation du public cible : évaluation quantitative et qualitative du public touché par des actions de communication		Animateur/Enquête	Bilan mi-parcours et fin de contrat

Indicateurs de suivi – Eléments financiers

	Etat zéro	Source d'information	Fréquence
Coût total			
Coût total		Animateur	annuelle
Coût MAE		DRAAF	annuelle
Coût actions d'accompagnement		Animateur	annuelle
Coût animation		Animateur	annuelle
Aides			
Aides Agence		Agence de l'eau	annuelle
Aides CG		CG	annuelle
Aides Région		Région	annuelle
Auto-financement		Porteur de projet	annuelle
Impact sur le prix de l'eau		Calcul animateur	annuelle